ESTIMATES

National Energy Board

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-14

ISBN 0-660-61823-0

National Energy Board

Office national de l'énergie

2002 - 2003
Estimates

Part III - Report on Plans and Priorities

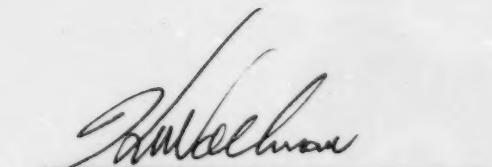

Kenneth W. Vollman
Chairman
National Energy Board

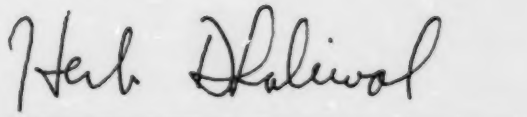

The Honourable Herb Dhaliwal, P.C., M.P.
Minister
Natural Resources Canada

102-05162/

Table of Contents

Section I: Messages 1
Chairman's Message 1

Section II: Raison d'être 3
2.1 Mandate, Roles and Responsibilities 3
2.2 Purpose 4
2.3 Vision 4

Section III: Strategic Outcome 5
3.1 Introduction 5
3.2 Planning Context 5
3.3 Plans and Priorities 8
Goal 1: NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe. 9
Goal 2: NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights. . 13
Goal 3: Canadians derive the benefits of economic efficiency. 16
Goal 4: The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters. 18

Section IV: Organization 21
4.1 Strategic Outcome and Business Line 21
4.2 Accountability 21
4.3 Departmental Planned Spending 23

Section V: Annexes 25
Table 5.1 Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue 25
Table 5.2 2002-2003 Net Cost of Program for the Estimate Year 25
Table 5.3 Regulatory Initiatives 26
Table 5.4 Collective Initiatives 28

Section VI: Other Information 33
References and Board Web Site 33
Clients and Stakeholders 34

Section I: Messages

Chairman's Message

It is my pleasure to present the *Report on Plans and Priorities* of the National Energy Board (the Board or the NEB).

The Board's corporate purpose is to *promote safety, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest while respecting individuals' rights and within the mandate set by Parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade.* In fulfilling this purpose, our vision is that *we will be a respected leader in safety, environmental and economic regulation.*

In striving to deliver results to Canadians we have developed, over the past several years, a planning and reporting framework that provides a basis for clear direction, performance evaluation and continuous improvement. While our priorities continue to be established by the pursuit of the same four corporate goals, changes in the business environment and public expectations require that we assess, on an ongoing basis, the suitability of previously planned actions and how these might need to be altered to provide results.

With respect to our first goal, that *NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe*, our key strategy remains the move towards goal-oriented regulation. A new concern has arisen following the catastrophic events of 11 September 2001. The Board has begun to work with other government departments and agencies and the energy industry on the increased need for security of energy infrastructure under the Board's jurisdiction. I believe that the goal-oriented safety management systems, which we have actively promoted in the companies we regulate, are well suited to accommodating any resulting new requirements. Changes have been proposed to the *National Energy Board Act* that would support the Board in its promoting a safe and secure energy infrastructure.

The second goal is that *facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights*. Consistent with Goal 1, a key strategy is the movement towards goal-oriented regulation with a view to improving industry's ownership of environmental performance. Improvements in assessment processes and auditing of required environmental management programs will improve performance as measured by compliance during the construction phase and major releases to land, air, or water during the operations phase. The Board will continue to carefully monitor and address landowner complaints.

To achieve our third goal, that *Canadians derive the benefits of economic efficiency*, the Board has consistently adopted the premise that efficiency is best achieved by the operation of competitive markets, where these are applicable. Two major strategies will be followed in the pursuit of this goal. First, we will continue to monitor and publicly report on near-term energy market developments and the longer-term outlook.

An important lesson of the past year has been the increasing volatility of energy prices and the impact this can have on the prospects for energy investments and consumer well being. We anticipate continued volatility and we will report on the implications for the industry and consumers. Second, we will continue to anticipate and prepare for emerging regulatory issues and events. Examples of these are the need to augment the Board's range of options to resolve disputes that may come before it, and the need to continue preparation for a proposal for a natural gas pipeline from the North.

The fourth goal is that the *NEB meets the evolving need of the public to engage in NEB matters*. Our key strategy will be to appropriately employ a variety of processes to meet the diverse needs of NEB stakeholders, particularly aboriginal peoples and landowners. Implementation of this strategy will require us to build our internal capacity, better understand public engagement needs, and remove barriers to effective public participation. At the same time, the Board will continue its efforts toward meeting the standards for the Government On-Line and the Service Improvement initiatives.

Continued concerns about safety and the environment, energy market developments and the need to effectively address a diverse range of public interests in NEB processes will undoubtedly provide challenges over the planning period. This plan provides a framework to address these challenges and to measure success in delivering results to Canadians. The Board looks forward to this undertaking.

Kenneth W. Vollman
Chairman

Section II: Raison d'être

2.1 Mandate, Roles and Responsibilities

The main functions of the National Energy Board (NEB or Board) are set forth in the *National Energy Board Act* (NEB Act). The Board has all the powers vested in a superior court of record[1] with regard to attendance at hearings, the swearing in and examination of witnesses, the production and inspection of documents and the enforcement of its orders. The NEB Act provides for up to nine permanent Board Members. Most oral hearings are conducted by three Members, who constitute a quorum of the Board, with one acting as Presiding Member. The Board's regulatory decisions and the reasons for them are issued as public documents.

The Board has regulatory powers under the NEB Act, the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGO Act) and certain provisions of the *Canada Petroleum Resources Act* (CPR Act) for oil and gas exploration and activities on frontier lands not otherwise regulated under joint federal/provincial accords. The Board's mandate includes the provision of expert technical advice to the Canada-Newfoundland and Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Boards, Natural Resources Canada (NRCan) and Indian and Northern Affairs Canada.

Furthermore, the Board has specific responsibilities under the *Northern Pipeline Act* and the *Energy Administration Act*. In addition, Board inspectors are appointed Health and Safety officers by the Minister of Labour to administer Part II of the *Canada Labour Code* as it applies to facilities regulated by the Board.

The Board also has an advisory function and may, on its own initiative, hold inquiries and conduct studies on specific energy matters as well as prepare reports for the information of Parliament, the federal government and the general public. The NEB Act requires that the Board keep under review matters relating to all aspects of energy supply, production, development and trade that fall within the jurisdiction of the federal government. In addition, the Board carries out studies and reports at the request of the Minister of Natural Resources.

As a matter of key public interest, the Board has long been responsible for conducting environmental assessments of energy projects within its jurisdiction. Additionally, since 1995, the Board has specific responsibilities under the *Canadian Environment Assessment Act* (CEA Act). Pursuant to the NEB Act and the COGO Act, the Board's environmental responsibilities span three distinct phases: evaluating potential environmental effects of proposed projects; monitoring and enforcement of terms and conditions during and after construction; and monitoring and regulation of ongoing operations.

---

[1] This means, for example, that evidence before the Board is given under oath, subpoenas can be issued for the attendance of witnesses and the orders of the Board can be enforced.

2.2 Purpose

> The Board's corporate purpose is to promote safety, environmental protection and economic efficiency in the Canadian public interest while respecting individuals' rights and within the mandate set by Parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade.

2.3 Vision

> The Board's vision is to be a respected leader in safety, environmental and economic regulation.

The structure of the Board is shown in Section IV of this report. Additional information on the background and operations of the NEB may be found at the Board's Web Site, www.neb-one.gc.ca.

Section III: Strategic Outcome

3.1 Introduction

The NEB has one strategic outcome:

> **Provide Canadians with social and economic benefits through regulation of specific parts of the Canadian energy industry (oil, gas and electricity).**

The two main responsibilities associated with achieving this outcome are:

1. To regulate, in the public interest, those areas of the oil, gas and electricity industries relating to:

   - the construction and operation of international and interprovincial pipelines;
   - the construction and operation of international and designated interprovincial power lines;
   - traffic, tolls and tariffs of international and interprovincial pipelines;
   - exports of oil, gas and electricity and imports of gas and oil; and
   - oil and gas activities on frontier lands not subject to a federal/provincial accord.

2. To provide advice to the Minister of Natural Resources on the development and use of energy resources.

3.2 Planning Context

In establishing its plans and priorities, the NEB must be cognizant of evolving social and economic trends that may influence how it carries out its responsibilities and delivers results to Canadians. A number of important trends and developments are discussed below.

Energy Markets

Energy prices have been extremely volatile in the last year. In January 2001, natural gas spot prices reached record highs; by September, prices had fallen precipitously. Similarly, world oil prices increased rapidly in early 2001 and fell back considerably in the latter part of the year. In some regions, notably Alberta, electricity prices declined from the unprecedented, high levels attained in late 2000 and early 2001.

Volatile energy prices result in rapid changes in the industry's investment plans and may affect the industry's capability, in the near term and longer term, to meet the energy needs of Canadians. This, in turn, can quickly and dramatically affect the NEB's workload. When prices are high and cash flow is strong, both the production (including

exploration and development) and transportation sectors tend to undertake new projects, while the converse is true when prices are low.

Most industry analysts expect that energy prices will continue to fluctuate, particularly in the North American natural gas market. Price volatility also affects energy users throughout the country and raises overall public interest in the energy sector; this increases the expectations on the NEB to monitor and report on the functioning of Canadian energy markets.

Another source of uncertainty for energy markets in the near term is the outlook for the North American economy. Even before the events of 11 September 2001, forecasters were predicting slowing growth over the next year and that trend is now evident. Depending on the speed of economic recovery this may affect the outlook for energy demand and consequently, the requirements for industry infrastructure.

Finally, the restructuring of electricity markets continues across North America. This is expected to have significant impacts on inter-regional trade and thus, has implications for Canadian electricity exports and requirements for new international power lines.

Industry Expectations

Companies who are considering making substantial investments in energy projects are increasingly calling for a clear regulatory framework. For example, a major pipeline from the Canadian North would cost several billion dollars and the project proponents desire a regulatory process that provides them with clear regulatory requirements. A predictable regulatory process reduces the risk to investors and, in turn, can reduce the cost of financing.

Similarly, the profitability of small projects is very dependent upon their ability to quickly generate cash flow. In these cases, project proponents desire a quick turnaround of their applications. A delay in approval of a month may easily delay the commencement of a project for a year, due to wildlife or seasonal considerations affecting construction.

Whether a project is large or small, industry prefers, to the extent possible, to deal with one regulatory process rather than multiple processes by multiple agencies. With increased activity in frontier areas, such as the North and offshore Nova Scotia, companies are finding that they must deal with complex regulatory processes that involve numerous agencies. This situation provides the impetus for the NEB to negotiate with other regulatory agencies to coordinate and streamline the regulatory processes and find creative solutions meeting each agency's requirements, but not unduly burden project proponents.

Public Expectations

While industry is seeking a reduced regulatory burden, the public has growing expectations of regulatory bodies to ensure that the public interest, particularly with respect to environmental protection and public safety, is adequately safeguarded. Canadians want to have a voice in matters that affect them and want to be engaged in decision-making processes. Interest in matters that come before the NEB is growing on many different levels, including for example: individual landowners concerned about a pipeline crossing their land; communities concerned about how their air quality will be affected by an electric power line and the associated power plant; aboriginal groups concerned about the protection of their rights to land use; and northern groups who are concerned that projects bring benefits to their communities as well as gas buyers in the south. As a result of the growing needs of Canadians to participate, the NEB is challenged to develop processes that allow for full public consultation.

Pipeline Security

The pipeline industry in Canada maintains an excellent safety record. However, the events of 11 September 2001 have raised concerns about the security of Canadian natural gas and oil pipelines. Canadians expect to be protected from the risks of gas line ruptures or leaks from oil line failures. The NEB must continue to promote safety and security through programs aimed at managing the integrity of pipeline systems and delivering appropriate emergency response.

Financial Regulation of Pipelines

From 1995 to 2000, most of the major pipelines under NEB jurisdiction settled their tolls through negotiated settlements with their shippers, thereby largely eliminating the need for public hearings on tolling matters. These settlements were reached in an era when there was very little competition between pipelines. In the last few years, with the construction of the Alliance Pipeline, the Maritimes and Northeast Pipeline, the Vector Pipeline, and the Southern Crossing project in British Columbia, the Canadian natural gas pipeline industry has become more competitive. In 2001, the Board conducted five regulatory proceedings on toll matters, which included pricing, access and competition issues.

The Board expects that, due to the diverse interests of shippers, it will be increasingly difficult for parties to resolve disputes amongst themselves. Thus, it is likely that the Board will be called upon to contribute toward dispute resolutions and achieve outcomes in the public interest.

Regulatory Processes

To date, the Board has primarily relied on traditional quasi-judicial approaches to resolving disputes between parties. There is increasing interest in alternative dispute resolution mechanisms, which include various forms of mediation. Such alternatives may be preferred to traditional litigation in a public hearing because they may, under certain circumstances, produce better and more timely results, at less cost. The NEB will need to develop a competency in providing alternative dispute resolution mechanisms over the next few years to better ensure that disputes between parties under its jurisdiction are resolved in an effective manner.

Management Initiatives

The NEB is an active partner with the Treasury Board Secretariat on major change initiatives of the Government of Canada. Section 3.3 of this report identifies specific actions over the next three years with respect to the Service Improvement Initiative and Government of Canada On-Line. These actions occur in the context of the Board's efforts to meet the evolving needs of the public to engage in NEB matters (Goal 4).

The Board will also continue its commitment to integrate Modernizing Comptrollership into the strategic agenda for NEB by raising the awareness of operational managers and financial specialists. As well, the Board will continue to work with Treasury Board and other central agencies as a vanguard department on the Travel Modernization Project.

3.3 Plans and Priorities

To achieve results for Canadians over the period of this three-year plan, the Board will employ four corporate strategies:

- move toward goal-oriented regulation;
- monitor and report publicly on energy markets and their functioning;
- anticipate and prepare for emerging issues and upcoming applications; and
- enable Canadians to effectively participate in Board matters.

The following provides a description of the key elements of the NEB's plans and priorities. Readers will note that the Board uses the term "goals" instead of "priorities." In essence, however, the two terms (goals and priorities) may be used interchangeably.

The "plans" for each goal are described using the following format:

Planning Context describes the specific social and economic/commercial conditions that are, or may be, cause for the NEB to undertake specific actions

Gaps	a gap identifies the difference between an actual (current) situation and the desired result
Strategies	that will be employed to reduce or eliminate gaps
Performance Measures	indicators of success
Major Actions	that are planned to carry out the strategies, and thus reduce or eliminate gaps

Goal 1: NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe.

Planning Context

The NEB's goal is to see that pipelines and other activities regulated by the NEB, are safe and perceived by the public to be safe. This goal has two different challenges, which require different approaches.

The public expects pipelines and facilities to be safe and secure. The NEB has been tracking the number of pipeline ruptures for nearly ten years and has observed a steady decline. In 1994, there were six ruptures while only one rupture occurred in each of 1999 and 2000. The number of pipeline incidents and ruptures increased in 2001; however, the number of incidents is still in line with the previous three-year averages. In the Board's area of jurisdiction related to the *Canadian Oil and Gas Operations Act*, a tragic accident claimed the life of a seismic crew worker in March 2001. These events have underlined the importance of the Board's role in evaluating and managing the safety of NEB-regulated facilities and operations.

Quality and Environmental Management systems, such as ISO 9000, ISO 14000, or other similar systems, are the central ingredient in the *Onshore Pipeline Regulations, 1999* (OPR-99) and other goal-oriented NEB regulations currently under development. Recognizing the value of management systems, the Board is in the process of developing and implementating its Safety and Environmental Management System (SEMS). SEMS will help focus and integrate the Board's safety and environmental efforts which directly contribute to the safety of NEB-regulated facilities.

The NEB Safety Performance Indicator initiative, launched in the spring of 2001, provided the Board with an opportunity to obtain benchmark safety data and compare the safety of NEB-regulated companies to companies regulated by other agencies. Responding companies indicated support for the initiative; however, due to some initial

challenges, benchmark safety data are not yet available. These challenges are in the process of being resolved.

Secondly, the Canadian public continues to maintain a high level of interest in pipeline safety. To maintain public confidence it is important that the Board provide transparent access to relevant information and demonstrate that it understands public concerns.

The inherent risks from pipelines can be effectively managed through competent design, construction, and maintenance practices. As designer, builder and operator, a company has the greatest control over a facility and, as such, has the primary responsibility for the safety of that facility. While the primary onus for safety rests with industry, government plays a significant role in promoting safety by ensuring a regulatory framework is in place that encourages companies to maintain or improve their performance.

Goal-oriented regulation is an important step in allowing industry to address the risks and improve the overall level of safety in a cost-effective way. Goal-oriented regulations establish the desired outcomes and provide some flexibility in how companies achieve them. At the same time, the Board promotes the use of high quality technical standards which have proven themselves over time, specifically, CSA Standards Z662 Oil and Gas Pipeline Systems.

In 2001, the Board continued the implementation of a comprehensive auditing program based on the goal-oriented OPR-99. The OPR-99 Auditing Program evaluates the management systems of NEB-regulated companies and, through audit findings, identifies opportunities for improvement. In environmental and safety audits conducted to date, there have been no significant safety issues identified that required immediate attention. The NEB believes that a combination of goal-oriented and prescriptive elements will ensure the onus for performance remains properly with the companies.

Following the events of 11 September 2001, the Board has worked with industry and other federal, provincial and related agencies to ensure that all the necessary measures to enhance the security of the energy infrastructure are taken. Surveys of pipeline companies indicate that security precautions have been increased on all major systems.

The ability of stakeholders to effectively participate in Board matters regarding safety is crucial to the success of Goal 1. In March 2001, following a number of fires on an NEB-regulated sulphur pipeline, the Board issued an order directing Westcoast Energy Inc. (Westcoast) to cease operating the pipeline pending further order from the Board. In April, the Board held a public hearing to determine: whether the pipeline may be safely operated; whether the Board should order the company to repair, reconstruct or alter part of the pipeline in order to ensure that it may be safely operated; and, if conditions should be imposed to ensure the safe operation of the associated gas plant facilities.

The Board heard extensive evidence over the course of the hearing regarding the pipeline and the company's operational procedures. It also heard from landowners and area residents who expressed concern about the facilities and the company's lack of communication with them.

Following the hearing, the Board denied Westcoast permission to reopen the pipeline until all safety issues had been resolved. The Board directed Westcoast to provide a comprehensive action plan to the Board to ensure safe operation of the pipeline. Westcoast filed its plan in July and after examining the plan and comments from interested parties the Board decided that, subject to meeting certain conditions, Westcoast could reopen the pipeline for operation. It was reopened for operation in December 2001.

In 2001, producer groups announced that they were continuing to conduct feasibility studies for a major natural gas pipeline from the Mackenzie Delta, while owners of natural gas on the north slope of Alaska had announced that they were studying the feasibility of bringing gas to the southern markets. Despite the current volatility in the oil and gas markets, many industry analysts still believe it will be necessary to develop frontier resources.

As a result of recent land sales, exploration activity in the Mackenzie Delta/ Beaufort Sea and the Central Mackenzie areas remains active. Extensive geophysical programs were conducted in 2000-2001 and again in 2001-2002 in the Mackenzie Delta/ Beaufort Sea area. The drilling of exploration wells is on the increase based on the results of the geophysical programs. Activity in the Central Mackenzie area remains steady with both geophysical programs and exploration drilling. Exploration and production activities are also occurring in the southern Territories near the hamlet of Fort Laird.

British Columbia has an interest in developing potential energy reserves off its Pacific coast and it believes environmental and aboriginal rights issues can be resolved. While Canada allows drilling off the Atlantic Coast, it has had a moratorium on exploration off the Pacific Coast since 1972.

As a consequence of the national increase in exploration activity, the potential for incidents has also increased. The NEB must ensure that it has the resources to monitor companies' performance in maintaining high levels of safety in all regions.

Gaps

- collection and management of information regarding the security of NEB-regulated pipelines and facilities
- delivery of a comprehensive OPR-99 Audit Program
- lack of information in the public domain regarding the safety performance of NEB-regulated facilities

Strategies

- move towards goal-oriented regulation to improve industry's ownership of safety performance
- enable Canadians to effectively participate in Board matters through efficient and transparent Board processes

Performance Measure

- number of pipeline ruptures and incidents

Major Actions

2002-2003

- Ensure appropriate security plans and procedures are in place for NEB-regulated facilities.
- Complete the internal 2002 Safety and Environmental Management Systems (SEMS) Gap Analysis and undertake to close identified management system gaps.
- Improve public knowledge and understanding regarding the safety of pipeline facilities and relative safety performance.
- Revise and develop new regulations to continue to move towards goal-oriented regulation.

2003-2004

- Enable the Board to better manage, analyze, and report information regarding pipeline safety performance.
- Maintain SEMS within the NEB business planning cycle.
- Continue to move towards goal-oriented regulation.

2004-2005

- Continue to move toward goal-oriented regulation.
- Maintain SEMS within the NEB business planning cycle.

Goal 1: Net Planned Spending ($ millions)

Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
7.4	7.2	7.2

Goal 2: NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights.

Planning Context

Goal 2 expresses the Board's strong commitment to protection of the environment and respect for individuals' rights. In 2001, the Board made significant progress in defining credible and relevant performance measures to indicate that NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment.

The first measure, achievement of desired end results (DER), recognizes that the construction or improvement to a pipeline facility may have an effect on the environment; however, this effect can be mitigated. The Board will measure compliance and the success of mitigative measures by monitoring the companies to evaluate the achievement of DER, as defined within the conditions placed on project approvals.

In contrast to new construction, existing facilities should have no major releases to the environment (air, land or water). The second measure tracks the number of major releases. Of note, two significant releases occurred in 2001, discharging approximately 3 900 cubic metres of crude oil. The Board is monitoring the company's efforts towards remediation.

Reporting on Goal 2 is part of the continuing implementation of the NEB Safety and Environmental Management System (SEMS). Based on the principles of ISO 14001, an internationally recognized standard for environmental management systems, SEMS helps to focus and integrate the Board's safety and environmental efforts. In 2001, the Board merged existing environmental and safety management programs resulting in several improvements to internal NEB processes.

In accordance with OPR-99, a number of environmental management system audits were conducted in 2001. These audits evaluated how NEB-regulated companies are applying management system principles to improve protection of the environment. Results indicate that the majority of larger companies have management systems in place and recognize the value of systematic processes. Although current OPR-99 audits have focussed on operating facilities, there is potential to expand audits to include supporting processes addressing environmental assessment and the construction of NEB-regulated facilities.

Companies must file an application pursuant to the NEB Act for the construction and operation of an international power line, including an assessment of the associated environmental effects pursuant to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEA

Act). The year 2001 saw an increase in applications for international power lines and this trend is expected to continue in 2002. Challenges associated with processing these applications were mostly related to lack of clarity surrounding federal and provincial jurisdiction and responsibilities and scoping the projects appropriately for environmental assessment purposes. In the coming years, the Board expects to more clearly define the regulatory framework and information requirements with respect to international power lines and related electricity projects.

The NEB also continues to deal with an increasing number of applications for exploration and production activity in the Canadian North. The Board is preparing for applications under the *NEB Act*, the *Canada Oil and Gas Operations Act*, and the *Canadian Petroleum Resources Act* and actively working with other regulators to clarify and streamline, where possible, northern regulatory processes. In May 2001 an agreement was reached with other regulators to develop a draft framework for a single environmental assessment process for northern pipeline proposals.

In conjunction with other federal departments and agencies, the NEB participated in the 5-year review of the CEA Act and is positioning itself to incorporate proposed changes into Board practices.

The second part of Goal 2 observes the importance of Board processes and practices respecting individuals' rights. A comprehensive survey of landowners was completed in 2001 in an effort to evaluate satisfaction with the NEB environmental assessment processes and satisfaction with the land reclamation efforts of pipeline companies. Results from surveys and feedback from stakeholder consultations will enable the Board to evaluate internal processes and constructively identify opportunities for improvement.

Gaps

- delivery of a comprehensive OPR-99 Audit Program
- delivery of an internal Safety and Environmental Management System (SEMS) for the purpose of continual improvement
- appropriately positioned to deal with Northern pipeline issues, including aboriginal issues, and traditional ecological knowledge (TEK) matters
- management of the regulatory framework surrounding the environmental impacts of international power lines and related electricity projects
- lack of information in the public domain regarding environmental performance of NEB-regulated facilities

Strategies

- move towards goal-oriented regulation to improve industry's ownership of environmental performance

- anticipate and prepare for emerging issues and upcoming applications such as renewed activity in the Canadian North and international power lines
- enable Canadians to effectively participate in Board matters through efficient and transparent Board processes

Measures

- DER achieved regarding environmental conditions placed on NEB facility approvals
- number of major releases into the environment

Major Actions

2002-2003

- Report on Goal 2 utilizing key analytical and communication tools such as ESIMS (Environmental and Safety Information Management System) and the Internet.
- Complete the internal 2002 SEMS Gap Analysis and close any identified gaps in the NEB's management system.
- Continue consultations regarding renewed activity in the Canadian North.
- Define the regulatory framework for international power lines and related electricity projects.
- Broaden and expand consultation opportunities with stakeholders such as landowners and aboriginal communities for the purpose of building environmental knowledge and clarifying expectations.

2003-2004

- Maintain and improve the SEMS within the NEB business planning cycle.
- Continue to move towards goal-oriented regulation.

2004-2005

- Maintain and improve the SEMS within the NEB business planning cycle.
- Continue to move towards goal-oriented regulation.

Goal 2: Net Planned Spending ($ million)

Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
10.4	10.0	10.0

Goal 3: Canadians derive the benefits of economic efficiency.

Planning Context

The Board influences economic efficiency through: 1) making regulatory decisions; 2) providing energy market information; and 3) improving the efficiency of regulatory processes.

The Board has established clear objectives for the outcomes it wishes to promote. First, the Board strives to promote an efficient natural gas and oil pipeline infrastructure that meets the needs of its shippers, through its regulatory decisions on applications for new pipeline facilities and for tolls and tariffs. The Board also ensures that exports of natural gas, oil, natural gas liquids and electricity do not occur to the detriment of Canadian energy users by satisfying itself that Canadians always have access to Canadian-produced energy on terms and conditions which are at least as favourable as those available to export buyers.

Second, the Board strives to keep Canadians informed on a timely basis about the functioning of Canadian energy markets. While the Board does not attempt to predict future outcomes in energy markets, its market analyses help many Canadian businesses and energy users make decisions with a better understanding of energy markets.

The volatile energy pricing environment, particularly for natural gas, and the restructuring of electricity markets result in increased demands for the Board to inform Canadians about the functioning of energy markets on a timely basis. Further, due to differences in regional markets across the country, the Board must ensure it understands the energy needs of all Canadians and the impacts of price volatility in all markets. This requires the Board to increase its market networking and monitoring efforts from the West Coast to Atlantic Canada. The NEB is an expert regulatory tribunal and, in order to make informed decisions, it must have a thorough understanding of the markets in which it has regulatory responsibilities.

Third, the Board strives to provide the fastest possible turnaround time of applications that come before it, while diligently fulfilling its responsibility to protect the public interest. The Board ensures that its application processes are efficient by: engaging in dialogue with industry; clarifying the Board's expectations; implementing new approaches based on goal-oriented regulation; negotiating with other agencies to ensure, to the extent possible, that regulatory processes are harmonized and avoid duplication; and by pro-actively preparing for major applications.

As discussed in Section 3.2, there are a number of drivers impacting the Board's regulatory program under Goal 3. Increased competition in the industry is leading to a more fractious environment in which parties are increasingly turning to the Board to

resolve disputes. While this may result in a direct increase in the Board's hearing workload, the nature of the disputes and dissatisfaction with the highly litigious nature of the hearing process requires the Board to develop new processes to resolve disputes.

The Board is also responsible for authorizing electricity exports. Following a federal court decision in March 2001, which overturned an NEB approval of a blanket electricity export authorization for BC Hydro, the Board has faced a regulatory challenge in appropriately considering the environmental impacts associated with these types of exports. Under a blanket authorization, the specific terms under which the exports will occur (e.g., the specific source of the production to be exported) may not be known, which may pose difficulties in assessing the environmental impact.

Gaps

- lack of adequate information and assurances that the natural gas market is functioning properly and that gas supplies will be sufficient
- the perception in some regions that the NEB does not have an adequate appreciation of consumer perspectives on energy market issues
- lack of a sufficient range of options to help industry resolve disputes
- application processing times have been increasing beyond that expected by applicants and the NEB
- clarification of the regulatory framework surrounding the environmental impact of electricity exports under blanket exports

Strategies

- monitor and report publicly on energy markets and their functioning
- pro-actively prepare for regulatory change
- explore and develop new ways to streamline the application processes

Performance Measures

- evidence that Canadian energy and transportation markets are working well
- application processing times are maintained or reduced

Major Actions

2002-2003

- Provide updates on the functioning of energy markets.
- Complete the public consultations for a comprehensive report on the outlook for energy supply, demand and pricing in Canada (the supply/demand report) and publish the report.
- Continue preparation for a hearing on an application for a natural gas pipeline from the North.

- Explore and implement new regulatory approaches to resolve industry disputes (e.g., alternative dispute resolution).
- Implement new approaches to processing applications (e.g., creation of guidance materials for applicants to expedite their provision of required information to the Board).
- Define the regulatory framework for assessing the environmental impact of blanket electricity exports (e.g., modifications to the Board's Memorandum of Guidance pertaining to electricity exports).

2003-2004

- Provide updates on the functioning of energy markets.
- Commence a hearing on a natural gas pipeline from the North.
- Implement new regulatory approaches as appropriate.

2004-2005

- Provide updates on the functioning of energy markets.
- Complete a hearing on a natural gas pipeline from the North.
- Implement new regulatory approaches as appropriate.

Goal 3: Net Planned Spending ($ million)

Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
11.0	10.5	10.5

Goal 4: The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters.

Planning Context

This past year marked a turning point for the Board with respect to Goal 4. Since its inception, the Board has provided numerous opportunities for the public to participate in the regulatory decision-making process. However, it has become evident that interested parties may face barriers to effective participation in Board processes.

The Public Engagement Project launched during the year provided the momentum for the Board's initial work in this area. The first deliverable from the project was a set of public engagement principles. These principles of accessibility, clarity, inclusiveness and

responsiveness will guide the Board's future efforts in engaging the public in NEB matters.

Another specific activity during the year resulted in clarifying the Board's desired end state for Goal 4, which is that the Board effectively and appropriately employ a variety of processes that meet the public's need for engagement in NEB matters. To achieve this end state, three objectives were identified:

Objective 1	**Objective 2**	**Objective 3**
Build internal capacity	Understand public engagement needs	Remove barriers

With respect to these objectives, gaps were defined between the actual/current situation and the desired result. Then specific measures and actions were identified, within an overall strategy, to evaluate the Board's progress in addressing these gaps and thus achieving the objectives.

Gaps

- consistent demonstration of a consultative culture with respect to all the Board's internal and external activities
- clear understanding of the varied needs of the public and the ability to effectively meet these needs (while ensuring the integrity of the Board's decision-making processes)
- existence of artificial or unnecessary barriers to participation for members of the public with legitimate interests

Strategy

- the Board effectively and appropriately employs a variety of processes that meet the public's need for engagement in NEB matters

Performance Measures

- the breadth of public engagement mechanisms employed by the Board (including alternate dispute resolution techniques, pre-hearing conferences, public information sessions)
- the number of new technologies used to improve access to NEB processes and information
- extent to which the Board consults with target groups leading to collaboration on "guides to public engagement" (potential target groups include aboriginal peoples, landowners, hearing participants and other affected stakeholders)
- stakeholder satisfaction with NEB processes and information services (as measured by feedback mechanisms such as the landowner survey, hearing questionnaires and reader feedback cards)

Major Actions

2002-2003

- Implement a public engagement program that meets the diverse needs of stakeholders, particularly aboriginal peoples and landowners. Further development of public engagement mechanisms through the NEB's Alternative Dispute Resolution (ADR) Project and Aboriginal Consultation Project.
- Implement a comprehensive communications strategy that supports the NEB's public engagement program and fosters a cultural change in order to meet the evolving needs of the public to engage in NEB matters.
- Adopt the government's standards ("common look and feel") on the Board's Web Site while continuing efforts towards meeting standards for Government On-Line.
- Continue to strategically measure awareness, accessibility and satisfaction with Board services, information and processes.
- Integrate electronic filing into the day-to-day business processes of the Board.

2003-2004

- Identify opportunities to further enhance the Public Engagement Program, including new ADR mechanisms, and review of the Early Public Notification guidelines that are provided to regulated companies.
- Reassess landowner satisfaction with the Board's services, information and process as well as their interaction with regulated companies.
- Continue efforts to meet requirements for Government On-Line and the Service Improvement Initiative.

2004-2005

- Measure stakeholder satisfaction with Board services under the Service Improvement Initiative.
- Publish Guidance Notes to assist companies in meeting NEB expectations for Early Public Notification programs.

Goal 4: Net Planned Spending ($ million)

Planned Spending 2002-2003	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
5.7	5.5	5.5

Section IV: Organization

4.1 Strategic Outcome and Business Line

The Board has one strategic outcome - "Provide Canadians with social and economic benefits through regulation of specific parts of the Canadian energy industry (oil, gas and electricity)" and one business line - "Energy Regulation and Advice." Planned spending is $34.5 million in 2002-2003.

4.2 Accountability

The Board is structured into five business units, reflecting major areas of responsibility: Applications; Commodities; Operations; Corporate Services and Information Management. In addition, the Executive Office includes three other units to provide specialized services: Legal Services, Professional Leaders and Regulatory Services.

The reporting structure to the Chairman & CEO is as follows:

NEB Organizational Structure

Business Unit Descriptions

Applications

The Applications Business Unit is responsible for the processing and assessment of regulatory applications submitted under the NEB Act. These fall primarily under Parts III and IV of the NEB Act, corresponding to facilities, tolls and tariffs. Applications is also responsible for other matters such as the financial surveillance and audits of NEB-regulated pipelines and addressing landowner concerns. The Business Leader of Applications is accountable for this Unit.

Commodities

The Commodities Business Unit is responsible for assisting the Board in fulfilling its mandate through energy industry and marketplace surveillance, including the outlook for the demand and supply of energy commodities in Canada, the updating of guidelines, and regulations relating to energy exports as prescribed by Part VI of the NEB Act. It is also responsible for the disposition of applications for exports of gas, oil and natural gas liquids, imports of natural gas and the disposition of applications concerning electricity exports and international power lines. The Business Leader of Commodities is accountable for this Unit.

Operations

The Operations Business Unit is accountable for safety and environmental matters pertaining to facilities under the NEB Act and the COGO Act. It also has responsibilities under the CPR Act and Canada Labour Code. It conducts safety and environmental inspections and audits, investigates accidents, monitors emergency response procedures, regulates the exploration and development of hydrocarbon resources in non-accord frontier lands, and develops regulations and guidelines with respect to the above. The Business Leader of Operations is accountable for this Unit.

Corporate Services

The Corporate Services Business Unit is responsible for providing those services necessary to assist the Board in its management of human, materiel and financial resources. The Business Leader of Corporate Services is accountable for this Unit.

Information Management

The Information Management Business Unit is responsible for developing and implementing an information management strategy for the Board and disseminates the information required by external stakeholders. The Business Leader of Information Management is accountable for this Unit.

Executive Office

The Executive Office is responsible for the Board's overall capability and readiness to meet strategic and operational requirements including legal advice for both regulatory and management purposes, maintaining and enhancing technical expertise within the Board in the economic, environmental and engineering fields, and hearing administration and regulatory support.

4.3 Departmental Planned Spending

Expenditures and human resource requirements for the planning period are summarized in the following table:

Table 4.1 Departmental Planned Spending

($ millions)	Forecast Spending 2001-2002	**Planned Spending 2002-2003**	Planned Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005
Energy Regulation and Advice				
Budgetary Main Estimates	29.9	**31.4**	31.4	31.4
Total Main Estimates	29.9	**31.4**	31.4	31.4
Adjustments*	3.2	**3.1**	1.8	1.8
Net Planned Spending	33.1**	**34.5**	33.2	33.2
Less: Non-respendable revenue	30.0	**35.2**	34.5	34.5
Plus: Cost of services received without charge	5.1	**5.1**	5.1	5.1
Net Cost of Program	8.2	**4.4**	3.8	3.8
Full Time Equivalents	286	299	299	299

* Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.

** Reflects the forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

Section V: Annexes

Table 5.1 Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

($ millions)	Forecast Revenue 2001-2002	**Planned Revenue 2002-2003**	Planned Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005
National Energy Board				
Energy Regulation and Advice	30.0	**35.2**	34.5	34.5
Total Non-Respendable Revenue	30.0	**35.2**	34.5	34.5

Table 5.2 2002-2003 Net Cost of Program for the Estimate Year

($ millions)	**Total**
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus adjustments as per the Planned Spending table)	**34.5**
Plus: Services received without charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**3.6**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**1.4**
Workmen's compensation, cost recovery audit costs and miscellaneous costs provided by other departments	**0.1**
	5.1
Less: Non-respendable Revenue	**35.2**
2002-2003 Net Program Cost (Total Planned Spending)	**4.4**

Table 5.3: Regulatory Initiatives[1]

Regulatory Instrument	Planned Results
Processing Plant Regulations	Less prescriptive, more goal-oriented regulations for NEB-regulated facilities. More onus placed on companies for facility safety and increasing the importance of audits by the regulator.
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations, Parts I & II; and the *Damage Prevention Regulations*	Less prescriptive, more goal-oriented regulations for NEB-regulated facilities, to more effectively address safety in the proximity of pipelines.
National Energy Board Cost Recovery Regulations	Regulations that are considered to provide a fair distribution of the NEB's operational costs.
Canada Oil and Gas Diving Regulations; Newfoundland Offshore Area Petroleum Diving Regulations; and *Nova Scotia Offshore Area Petroleum Diving Regulations*	Less prescriptive, more goal-oriented regulations for activities under the *Canada Oil and Gas Operations Act.* To mirror regulations under the Accord Implementation Acts. Updated and harmonized regulations for diving activities in support of oil and gas programs in frontier lands.
Canada Oil and Gas Drilling and Production Regulations; Newfoundland Offshore Area Oil and Gas Drilling and Production Regulations; and *Nova Scotia Offshore Area Oil and Gas Drilling and Production Regulations*	Amalgamation of *Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations* and *Canada Oil and Gas Drilling Regulations.* Updated and streamlined administration.
Onshore Pipeline Regulations, 1999	Modifications to the existing Regulations arising from experience and authority gained on pressure vessels and pressure piping matters.

[1] The regulations noted here are those that are currently being worked upon at the National Energy Board and are expected to come into force over the three-year (2002 to 2005) reporting period of this Report on Plans and Priorities.

Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations	Updated regulations to conform with the *Canada Occupational Safety and Health Regulations* under the *Canada Labour Code*.
Omnibus Changes to Frontier Regulations	Incorporation of recommendations made by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations on numerous regulations under the COGO Act and under the Accord Implementation Acts.
Canada Oil and Gas Certificate of Fitness Regulations; the *Nova Scotia Offshore Certificate of Fitness Regulations;* and the *Newfoundland Offshore Certificate of Fitness Regulations*	Updated regulations to include an additional certifying authority and definitions for onshore and offshore areas.
Canada Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations; Newfoundland Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations; and *Nova Scotia Offshore Oil and Gas Installation Manager Regulations*	New regulations that are acceptable to the accord area provinces regarding qualification of Offshore Installation Managers.

Table 5.4 Collective Initiatives

This table summarizes the collective initiatives of the NEB. These are accomplished for the most part by the utilization of existing resources. Any incremental costs would be negligible.

Initiative	Goal of the Initiative	List of Partners	Planned Results
1. Memorandum of Understanding (MOU) with Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB)	Enhanced cooperation and timeliness of environmental assessments, wholly and partly in the Mackenzie Valley.	NEB, MVEIRB	Streamline environmental assessment processes for northern projects; and mutual assistance in technical matters.
2. MOU with Natural Resources Canada (NRCan), Energy Sector (Energy Policy Branch)	Strengthen the analytical capacity of both organizations; achieve efficiencies and economies.	NEB, NRCan	Cooperate in sharing energy market data and information; developing energy supply and demand models; and undertaking energy market studies.
3. MOU with NRCan Energy Sector, (Energy Resources Branch)	Enable energy resource development and conservation, on specific lands pursuant to the COGO Act and CPR Act.	NRCan, NEB	Provide technical services as required with respect to the regulation of oil and gas exploration, development and pipelines.
4. MOU with Indian and Northern Affairs Canada (INAC)	Enable energy resource development and conservation in specific areas pursuant to the COGO Act and the CPR Act.	INAC, NEB	Provide technical services as required with respect to the regulation of oil and gas exploration, development and pipelines.
5. Yukon Territory Department of Economic Development (DED), Services Agreement	Enable energy resource development and conservation pursuant to the *Canada Yukon Oil and Gas Accord.*	DED, NEB	Provide technical services as required with respect to oil and gas exploration, development and pipelines.

6. Northern Pipeline Agency (NPA)	Ensure that respective responsibilities with respect to the *Northern Pipeline Act* are discharged.	Department of Foreign Affairs and International Trade, NRCan, NEB	Provide advice and technical assistance to the NPA as required.
7. Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA)	Cooperate to ensure that respective mandates with respect to environmental protection are achieved and reduce any duplication of regulatory processes.	Environment Canada, NEB	Participate in implementing any legislated changes to the CEA Act, resulting from the 5-year Review, over the planning period.
8. British Columbia Ministry of Energy and Mines (BCMEM), Common Reserves Data Base	Commitment to maintain the reserves data base and pursue other areas of cooperation.	BCMEM, NEB	Reduce duplication of effort and provide consistency of information to Canadians with respect to energy resources and reserves.
9. Alberta Energy and Utilities Board (EUB), Common Reserves Data Base	Commitment to maintain the reserves data base and pursue other areas of cooperation.	EUB, NEB	Reduce duplication of effort and provide consistency of information to Canadians with respect to energy resources and reserves.
10. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC), U.S.	Promote understanding of regulatory issues in North America.	NEB, other Canadian and U.S. regulators	Organize, attend and speak at NARUC events. Promote learning among NARUC members.
11. Cooperation with U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC)	Enhance information exchange and regulatory expertise in the North American context.	FERC, NEB	Cooperate in sharing regulatory expertise and experience.
12. MOU with Mexican regulatory body (CRE)	Enhance information exchange and regulatory expertise in the North American context.	CRE, NEB	Cooperate in sharing regulatory expertise and experience.
13. Cooperation with other countries	Promote, through informal means, understanding of regulatory issues throughout the world.	NEB, other countries	Increased knowledge of global regulatory issues.

14. Electronic Regulatory Filing (ERF) Initiative, maintaining contact with other government committees and working with companies	Improve the efficiency of the regulatory process and access to information, and encourage public engagement in NEB proceedings.	Ontario Energy Board (OEB), Canadian Radio and Telecommunications Commission (CRTC), E-Filing Project Advisory Committee (EPAC), NEB	Implement the ERF system and processes. Collaborate with other government regulatory bodies towards long-term development of a common set of e-filing tools and techniques.
15. MOU with the Canadian Transportation Safety Board (TSB)	Roles and responsibilities of each body are stipulated regarding investigations of pipeline incidents.	TSB, NEB	Undertake collaborative investigations and provide mutual assistance. Utilize resources efficiently.
16. MOU with the EUB on Pipeline Incident Response	Mutual Assistance in relation to incidents within Alberta.	EUB, NEB	Faster and more effective response.
17. Common approach to oil and gas regulations on frontier lands	Identification of issues and commitment to work cooperatively on matters of mutual interest.	NEB, Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (C-NOPB), Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB), NRCan	Common position on release of seismic data. Parallel processing and adaptation of frontier regulations. Move toward goal-oriented regulation for frontier lands.
18. Letter Agreement on provision of advice and technical assistance with respect to frontier lands	Organizations to achieve efficiencies and economies.	NEB, C-NOPB, CNSOPB	Provision of inspection officers by the CNSOPB for the Sable Offshore Energy Project.
19. Working level discussions on pipeline safety and environmental issues	Enhanced cooperation and common treatment of issues of mutual interest.	NEB, EUB, British Columbia Oil and Gas Commission, Saskatchewan Dept. of Energy and Mines, Technical Standards and Safety Authority (Ontario), Board of Commissioners of the Public Utilities Board of New Brunswick, Nova Scotia Public Utilities Board	Identify issues. Discuss approaches. Draft documents toward common solutions.

20. Canadian Coalbed Methane Forum	Cooperation between industry and governments for the safe and efficient development of this resource in Canada	NEB, BCMEM, Geological Survey of Canada, Alberta Geological Survey, various industry and service companies	Better understanding of technical and regulatory impediments to the development of this potentially large gas resource.
21. MOU with Human Resources Development Canada (HRDC) Respecting Application and Enforcement of the *Canada Labour Code*	Achieve efficiencies and economies in the effective inspection and audit of federally-regulated pipeline companies' health and safety programs, and strengthen the technical capacity of both agencies relating to health and safety matters.	HRDC, NEB	Cooperate in sharing health and safety information and enforcement data. Develop effective regulations and regulatory requirements. Undertake comprehensive inspections and audits.

Section VI: Other Information

References and Board Web Site

The Acts and Regulations under which the National Energy Board operates or for which it has responsibilities may be referenced at the Board Web Site, www.neb-one.gc.ca, under Publications.

For further information about the National Energy Board, contact:

National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

Telephone: (403) 292-4800
Facsimile: (403) 292-5503
Internet: www.neb-one.gc.ca

Kenneth W. Vollman	Chairman
Judith Snider	Vice-Chairman
Gaétan Caron	Chief Operating Officer
Sandy Harrison (Acting)	Business Leader, Applications
Terrance Rochefort	Business Leader, Commodities
John McCarthy	Business Leader, Operations
Valerie Katarey	Business Leader, Corporate Services
Byron Goodall	Business Leader, Information Management
Judith Hanebury	General Counsel
Michel Mantha	Secretary of the Board
Peter Schnell	Team Leader, Planning and Reporting

Clients and Stakeholders

Companies Under the Board's Jurisdiction

Group 1 Pipeline Companies
Group 2 Pipeline Companies
Commodity Pipelines
Licence, order and permit holders

Federal Departments and Agencies

Canadian Environmental Assessment Agency
Environment Canada
Fisheries and Oceans Canada
Human Resources Development Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Natural Resources Canada
Northern Pipeline Agency
Parks Canada
Transportation Safety Board of Canada
Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Provincial Agencies

Policy departments and energy regulatory agencies in all Canadian provinces

Offshore Boards

Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board
Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board

General Public

Landowners Affected by Pipeline Construction and Operations

Shippers

Industry Associations

Non-Government Organizations

BUDGET DES DÉPENSES

Office national de l'énergie

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-14

ISBN 0-660-61823-0

Office national de l'énergie | National Energy Board

Budget des dépenses
2002 - 2003

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

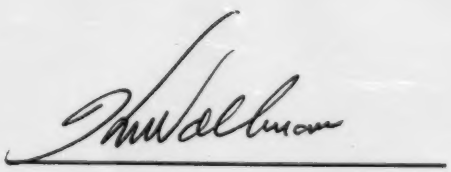

Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie

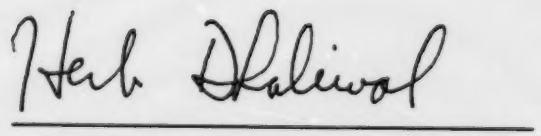

L'honorable Herb Dhaliwal, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles Canada

Table des matières

Section I : Messages 1
Message du président 1

Section II : Mission de l'Office 3
2.1 Mandat, rôles et responsabilités 3
2.2 Raison d'être 4
2.3 Vision 4

Section III : Effet stratégique 5
3.1 Introduction 5
3.2 Contexte de la planification 5
3.3 Plans et priorités 8
But 1 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles. 9
But 2 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels. 13
But 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique. 17
But 4 : L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public. 20

Section IV : Organisation 23
4.1 Effet stratégique et secteur d'activité 23
4.2 Attributions des secteurs 23
4.3 Dépenses prévues du ministère 25

Section V : Annexes 27
Tableau 5.1 Sources de recettes disponibles et non disponibles 27
Tableau 5.2 Coût net du programme pour l'exercice 2002-2003 27
Tableau 5.3 Initiatives en matière de réglementation 28
Tableau 5.4 Initiatives collectives 30

Section VI : Renseignements supplémentaires 35
Sources d'information et site Web de l'Office 35
Clients et intervenants 36

Section I : Messages

Message du président

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ).

L'Office a pour raison d'être de *promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt du public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, ainsi que de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.* Dans la poursuite de cet objectif, *notre vision consiste à être un chef de file respecté sur le plan de la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité.*

Afin de produire des résultats pour la population canadienne, nous avons élaboré au fil des ans un cadre de planification et de rapport qui permet d'orienter clairement notre travail, d'évaluer notre rendement et de nous améliorer sans cesse. Les quatre buts de notre organisation continuent de déterminer nos priorités, mais l'évolution du contexte d'affaires et les attentes du grand public nous contraignent à constamment remettre en question la pertinence de nos plans et à nous demander s'il faut les modifier pour produire les résultats escomptés.

En ce qui concerne notre premier but, *les installations réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles,* la stratégie fondamentale demeure la transition à un régime de réglementation axé sur les buts. Depuis la tragédie du 11 septembre 2001, l'Office, en collaboration avec différents ministères et organismes ainsi que l'industrie énergétique, s'est penché sur la nécessité de rehausser la sécurité de l'infrastructure énergétique qui relève de sa compétence. Je crois que les systèmes de gestion de la sécurité axée sur les buts, dont nous avons fait la promotion auprès des sociétés assujetties à nos règlements, sauront répondre à toute nouvelle exigence. Les modifications que l'on a proposé d'apporter à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* aideraient l'Office à promouvoir la sécurité de l'infrastructure énergétique.

Notre deuxième but est le suivant : *les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.* La transition à une réglementation axée sur les buts va de pair avec le but 1 et constitue une stratégie clé aux fins d'un engagement plus ferme de la part de l'industrie concernant le rendement en matière de protection environnementale. L'amélioration des processus d'évaluation et de la vérification des programmes de gestion environnementale prescrits permettra de rehausser le rendement, tel qu'il est mesuré par rapport aux critères de réglementation durant la construction, et lors de rejets d'envergure dans l'atmosphère, dans le sol ou dans l'eau durant l'exploitation. L'Office continuera de porter une attention soutenue aux plaintes des propriétaires fonciers.

Afin que *les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique*, notre troisième but, l'Office s'est toujours fondé sur le principe selon lequel les marchés concurrentiels sont les plus propices à l'efficience. Nous poursuivrons deux grandes stratégies principales pour atteindre ce but. Premièrement, nous continuerons de surveiller les marchés énergétiques à court terme et leurs perspectives à long terme, en plus de publier des rapports sur ces questions. Une leçon importante qui nous a été servie au cours du dernier exercice est la volatilité croissante des prix de l'énergie et son incidence éventuelle sur les possibilités d'investissements énergétiques et le bien-être des consommateurs. Nous prévoyons que les prix continueront de fluctuer et nous ferons connaître notre opinion sur leurs répercussions sur l'industrie et les consommateurs. Deuxièmement, nous continuerons de prévoir les nouveaux enjeux et réalités concernant la réglementation et de nous préparer à y faire face. La nécessité d'élargir la gamme d'options de règlement des différends et le besoin de nous préparer pour une proposition de gazoduc depuis le Nord sont des exemples de ces enjeux.

En ce qui concerne le quatrième but de l'Office, *l'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public*, notre principale stratégie sera d'utiliser différents processus pour satisfaire les besoins variés des groupes d'intérêts de l'ONÉ, notamment les peuples autochtones et les propriétaires fonciers. Pour mettre cette stratégie en oeuvre, nous devrons nous doter de la capacité interne nécessaire, mieux comprendre ce dont le public a besoin pour participer et éliminer les obstacles à une participation efficace. L'Office poursuivra en même temps les efforts qu'il mène pour se conformer aux normes des initiatives Gouvernement en direct et Amélioration de la prestation des services.

La sécurité et l'environnement, l'évolution du marché énergétique et la nécessité de se pencher sur la diversité des intérêts du public par rapport aux processus de l'ONÉ sont autant de défis auxquels l'Office sera confronté durant la période de planification. Le plan qui suit définit les moyens à prendre pour relever ces défis et mesurer les résultats obtenus. L'Office est heureux d'entreprendre cette nouvelle étape.

Kenneth W. Vollman
Président

Section II : Mission de l'Office

2.1 Mandat, rôles et responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) énonce les principales fonctions de l'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office). Celui-ci détient tous les pouvoirs d'une cour supérieure d'archives[1] en ce qui concerne la comparution des témoins, la prestation des serments, l'interrogatoire des témoins, la production et l'examen des documents, ainsi que la mise en application de ses ordonnances. La Loi sur l'ONÉ prévoit la nomination d'un maximum de neuf membres permanents de l'Office. La plupart des audiences orales sont menées par trois membres, ce qui représente un quorum à l'Office, dont un préside l'audience. Les décisions de réglementation de l'Office et les motifs qui les sous-tendent sont diffusés à titre de documents publics.

L'Office exerce des pouvoirs de réglementation en vertu de la Loi sur l'ONÉ, de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH), pour ce qui concerne les activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz menées dans les régions pionnières du Canada qui ne sont pas assujetties à un accord fédéral-provincial. Le mandat de l'Office consiste également à offrir une expertise technique à l'Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et à l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi qu'à Ressources naturelles Canada (RNCan) et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La *Loi sur le pipe-line du Nord* et la *Loi sur l'administration de l'énergie* confèrent également à l'Office des responsabilités précises. En outre, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de santé et de sécurité aux fins de l'application de la Partie II du *Code canadien du travail* dans le cas des installations qui sont réglementées par l'Office.

L'Office remplit également une importante fonction de conseil et peut, de son propre chef, tenir des enquêtes et mener des études sur des aspects particuliers du secteur énergétique, de même que préparer des rapports à l'intention du Parlement, du gouvernement fédéral et du grand public. Aux termes de la Loi sur l'ONÉ, l'Office doit suivre tous les aspects de l'offre, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont du ressort du gouvernement fédéral. De plus, l'Office produit des études et des rapports à la demande du ministre des Ressources naturelles.

---

[1] Par exemple, la preuve est présentée à l'Office sous serment, l'ONÉ peut citer des témoins à comparaître et ses ordonnances sont exécutoires.

Pour des raisons essentielles d'intérêt public, l'Office s'occupe depuis longtemps de mener des évaluations environnementales à l'égard des projets énergétiques qui relèvent de sa compétence et, depuis 1995, il détient des responsabilités précises aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Suivant la Loi sur l'ONÉ et la LOPC, les attributions de l'Office en matière d'environnement comprennent trois étapes distinctes : évaluer les effets environnementaux éventuels des projets; suivre et faire appliquer les conditions approuvées pendant et après la phase de construction; ainsi que surveiller et réglementer les activités de façon continue.

2.2 Raison d'être

La raison d'être de l'Office est de favoriser la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré.

2.3 Vision

La vision de l'Office consiste à être un chef de file respecté sur le plan de la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité.

La structure de l'Office est décrite en détail à la section VI du présent rapport. On trouvera en outre des renseignements généraux sur l'ONÉ et ses activités dans le site Web de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

Section III : Effet stratégique

3.1 Introduction

L'ONÉ vise un seul effet stratégique :

Procurer des avantages économiques et sociaux aux Canadiens et Canadiennes par la réglementation de certains domaines de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité).

Les deux principales responsabilités de l'ONÉ à cet égard sont les suivantes :

1. Réglementer, dans l'intérêt public, les aspects suivants des industries gazière, pétrolière et de l'électricité :

   - la construction et l'exploitation des pipelines internationaux et interprovinciaux;
   - la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
   - le transport ainsi que les droits et les tarifs des pipelines internationaux et interprovinciaux;
   - les exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, et les importations de gaz et de pétrole;
   - les activités de mise en valeur du pétrole et du gaz dans les régions pionnières qui ne sont assujetties à aucun accord fédéral-provincial.

2. Dispenser des conseils au ministre des Ressources naturelles au sujet de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques.

3.2 Contexte de la planification

Lorsqu'il établit ses plans et priorités, l'ONÉ doit tenir compte des tendances économiques et sociales qui peuvent influer sur la façon dont il exerce ses responsabilités et produit des résultats pour le bien de la population canadienne. Un certain nombre de tendances et faits importants sont analysés ci-après.

Marchés énergétiques

Les prix de l'énergie ont été marqués par une forte volatilité au cours du dernier exercice. Les prix au comptant du gaz naturel ont atteint des sommets en janvier 2001, mais ils avaient brusquement chuté dès septembre. Les prix mondiaux du pétrole ont connu un revirement semblable entre le début et la dernière partie de 2001. Dans certaines

régions, notamment l'Alberta, les prix de l'électricité ont reculé par rapport aux niveaux sans précédent de la fin de 2000 et du début de 2001.

Cette volatilité oblige l'industrie à modifier rapidement ses projets d'investissement et peut influer sur sa capacité de répondre aux besoins énergétiques du Canada à court terme et à plus longue échéance. Les répercussions sur la charge de travail de l'ONÉ peuvent être rapides et marquées. Les secteurs de la production (exploration et mise en valeur) et du transport se lancent dans de nouveaux projets lorsque les prix et les flux de trésorerie sont élevés, mais réduisent leurs activités lorsque les prix sont bas.

La plupart des analystes s'attendent à ce que les prix de l'énergie continuent de fluctuer, notamment sur le marché nord-américain du gaz naturel. Ces fluctuations ont évidemment des conséquences sur les prix à la consommation. Le grand public s'intéresse alors davantage au secteur énergétique et s'attend plus que jamais à ce que l'ONÉ surveille le fonctionnement des marchés énergétiques canadiens et fasse rapport de ses constatations.

La performance de l'économie nord-américaine est un autre facteur d'incertitude pour les marchés énergétiques à court terme. Même avant le 11 septembre 2001, les prévisionnistes anticipaient un ralentissement de la croissance au cours de l'année, et c'est exactement ce qui s'est produit. Selon la rapidité de la reprise économique, cela pourrait avoir des effets sur la demande d'énergie et, par conséquent, les besoins de l'industrie en matière d'infrastructure.

Par ailleurs, la restructuration des marchés de l'électricité se poursuit sur l'ensemble du continent nord-américain. On prévoit qu'elle aura des incidences importantes sur le commerce interrégional, partant sur les exportations d'électricité canadienne et la construction de lignes internationales de transport d'électricité.

Attentes de l'industrie

Les entreprises qui envisagent d'importants investissements dans des projets énergétiques se font de plus en plus insistantes en ce qui concerne la mise en place d'un cadre de réglementation qui ne soit pas ambigu. Si l'on considère, par exemple, qu'un grand gazoduc depuis le Nord canadien coûterait plusieurs milliards de dollars, il est normal que les promoteurs du projet veuillent un processus réglementaire le plus clair possible. Un processus prévisible permet d'amoindrir le risque auquel les investisseurs font face et, par conséquent, peut réduire le coût du financement.

Par ailleurs, la rentabilité des projets de moindre envergure dépend dans une grande mesure de leur capacité à générer des recettes rapidement. Les promoteurs de ces projets ont donc tout intérêt à ce que leurs demandes soient traitées promptement. Un retard d'un mois peut reporter d'un an le début des travaux si des facteurs comme la faune sauvage ou les conditions météorologiques entrent en ligne de compte.

Quelle que soit l'envergure du projet, l'industrie préfère, dans la mesure du possible, être assujettie à un seul processus réglementaire plutôt qu'à une série d'examens par des organismes différents. L'activité accrue dans les régions pionnières, par exemple le Nord et la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse, a fait en sorte que les entreprises doivent se soumettre aux régimes complexes de nombreux organismes de réglementation. L'ONÉ se voit donc incité à négocier avec d'autres autorités pour coordonner et simplifier les processus, de même que créer de nouvelles méthodes, de façon à répondre aux exigences de chaque organisme sans imposer un fardeau inutile aux promoteurs des projets.

Attentes du public

Alors que l'industrie demande la simplification de la réglementation, le public s'attend de plus en plus à ce que les autorités réglementaires protègent l'intérêt public, notamment pour ce qui concerne la protection de l'environnement et la sécurité de la population. Les Canadiens et Canadiennes veulent avoir voix au chapitre et participer aux processus décisionnels. Le public manifeste à plusieurs niveaux un intérêt croissant pour les questions dont l'Office est saisi. En voici des exemples : propriétaires fonciers qui s'inquiètent de la présence d'un pipeline sur leur propriété; collectivités préoccupées par les effets qu'une ligne de transport d'électricité et une centrale électrique connexe pourraient avoir sur la qualité de l'air; groupes autochtones désireux de s'assurer que leurs droits fonciers sont protégés; collectivités du Nord qui veulent profiter des avantages des projets gaziers au même titre que les consommateurs de gaz dans le Sud. Comme les Canadiens et Canadiennes insistent pour participer, l'ONÉ est mis au défi d'élaborer des processus qui permettent au public d'être pleinement consulté.

Sécurité des pipelines

En matière de sécurité, le rendement de l'industrie pipelinière canadienne est excellent. Toutefois, les événements du 11 septembre ont soulevé des inquiétudes quant à la sécurité des oléoducs et gazoducs au Canada. La population canadienne veut être protégée contre les risques de rupture de gazoduc ou de fuites d'hydrocarbures résultant des défaillances de canalisations. L'ONÉ doit continuer de promouvoir la sûreté et la sécurité au moyen de programmes visant à gérer l'intégrité des réseaux et l'efficacité des systèmes d'intervention en cas d'urgence.

Réglementation financière des pipelines

De 1995 à 2000, la plupart des grandes compagnies pipelinières assujetties à la réglementation de l'ONÉ ont établi leurs droits de transport en les négociant avec les expéditeurs, pour éliminer ainsi un bon nombre d'audiences publiques sur les questions tarifaires. Il y avait alors très peu de concurrence entre les pipelines. Depuis quelques années, comme suite à la construction des gazoducs d'Alliance, de Maritimes and Northeast et de Vector, ainsi qu'au projet Southern Crossing, en Colombie-Britannique, la concurrence s'est intensifiée au sein de l'industrie du transport de gaz naturel au

Canada. En 2001, l'Office a conduit cinq instances concernant des questions de droits; elles ont porté sur la tarification, l'accès et la concurrence.

L'Office s'attend à ce qu'il soit de plus en plus difficile pour les parties de régler leurs différends à l'amiable en raison de la diversité d'intérêts parmi les expéditeurs. Il est donc probable que l'Office soit appelé à prendre une part active au règlement de différends et applique les solutions que l'intérêt public exige.

Processus de réglementation

Jusqu'à maintenant, l'Office a surtout employé des procédés quasi-judiciaires pour régler les différends entre parties. On note aujourd'hui un intérêt grandissant envers les mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends, y compris les différentes formes de médiation. En ce qui concerne les audiences publiques, ces mécanismes pourraient se révéler plus utiles que les méthodes de règlement traditionnelles, parce qu'ils pourraient produire, dans certaines circonstances, de meilleurs résultats à un moment plus opportun et à moindre coût. Au cours des quelques années à venir, l'ONÉ devra se doter de compétences en règlement extrajudiciaire des différends pour veiller à ce que les conflits entre parties relevant de sa compétence soient réglés de manière efficace.

Initiatives en matière de gestion

L'ONÉ travaille main dans la main avec le secrétariat du Conseil du Trésor à la mise en oeuvre de changements majeurs au sein du gouvernement canadien. La section 3.3. du présent rapport traite de mesures précises qui seront prises au cours des trois prochaines années dans le cadre des initiatives Amélioration de la prestation des services et Gouvernement en direct. Ces mesures s'ajouteront aux efforts déployés par l'Office pour répondre aux nouveaux besoins liés à la participation du public (but 4).

Afin de maintenir son engagement pour l'intégration de la Modernisation de la fonction de contrôleur dans son agenda stratégique, l'ONÉ passera à l'étape de sensibilisation de ses gestionnaires des opérations et de ses spécialistes des questions financières. Il continuera également de collaborer avec le Conseil du Trésor et d'autres organismes centraux, en tant que ministère d'avant-garde, au projet d'actualisation de la politique gouvernementale sur les voyages.

3.3 Plans et priorités

Pour produire des résultats à l'intention des Canadiens et des Canadiennes durant cette période triennale, l'Office recourra à quatre stratégies générales :

- faire la transition à une réglementation axée sur les buts;
- surveiller les marchés énergétiques et leur fonctionnement ainsi que diffuser des rapports publics à ce sujet;

- prévoir quels seront les nouveaux enjeux et les prochaines demandes, et se préparer à y faire face;
- permettre aux Canadiens de participer de façon valable aux dossiers dont traite l'Office

Les éléments-clés des plans et priorités de l'ONÉ sont décrits ci-après. L'Office emploie le terme « buts » au lieu de « priorités », mais les deux termes sont essentiellement interchangeables dans le présent contexte.

La description des « plans », quel que soit le but, est présentée selon le format suivant :

Contexte de la planification	conditions économiques/commerciales et sociales qui incitent l'ONÉ, ou pourraient l'inciter, à prendre des mesures particulières
Lacunes	différences entre les situations réelles (actuelles) et les résultats souhaités
Stratégie	action coordonnée visant à éliminer une lacune, en totalité ou en partie
Critères de mesure	indicateurs de réussite
Mesures principales	actions prévues pour mettre en oeuvre une stratégie et ainsi éliminer ainsi une lacune, en totalité ou en partie

But 1 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles.

Contexte de la planification

L'ONÉ vise à s'assurer que les pipelines et autres installations et activités qu'il réglemente sont sécuritaires et perçus comme tels par le public. Ce but comporte deux défis qui nécessitent chacun des approches différentes.

Le public s'attend à ce que les pipelines et installations connexes soient sécuritaires. L'ONÉ a noté que le nombre de ruptures de pipelines a régulièrement diminué depuis qu'il a commencé à les relever, il y a de cela près de dix ans. Il y a eu six ruptures en 1994, mais seulement une par année en 1999 et 2000. Le nombre d'incidents et de ruptures sur les pipelines a augmenté en 2001; le nombre d'incidents est toutefois comparable aux moyennes des trois années précédentes. En ce qui concerne la

compétence de l'Office relativement à l'application de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC), un accident survenu en mars 2001 a coûté la vie à un membre d'une équipe de prospection sismique. Ces événements mettent en évidence l'importance du rôle que joue l'Office dans l'évaluation et la gestion de la sécurité des installations et activités réglementées par l'ONÉ.

Les systèmes de gestion de la qualité et de l'environnement, par exemple ceux qui sont conformes aux normes ISO 9000 et ISO 14000, constituent l'essence même du *Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres* (RPT-99) et des autres règlements axés sur les buts que l'ONÉ s'affaire à élaborer. Parce qu'il reconnaît la valeur des systèmes de gestion, l'Office est en train de développer et de mettre en oeuvre un Système de gestion de l'environnement et de la sécurité (SGES) qui l'aidera à focaliser et à intégrer ses efforts en matière d'environnement et de sécurité qui contribuent directement à la sécurité des installations assujetties à sa réglementation.

L'initiative de l'ONÉ sur les indicateurs de rendement en matière de sécurité, lancée au printemps de 2001, lui donnera l'occasion de recueillir des données sur la sécurité et de comparer le rendement des sociétés réglementées par l'ONÉ à celui des entreprises assujetties à la réglementation d'autres organismes. Les sociétés qui ont répondu aux demandes d'information soutiennent l'initiative; toutefois, en raison de certaines difficultés survenues au début, les données comparatives ne sont pas encore disponibles. Ces difficultés sont en voie d'être résolues.

Deuxièmement, le public canadien continue de s'intéresser hautement à la sécurité des pipelines. Pour que la confiance du public lui demeure acquise, il est important que l'Office donne accès aux renseignements pertinents et montre qu'il comprend les préoccupations du public.

Il est possible de gérer efficacement les risques inhérents à l'exploitation de pipelines en recourant à des méthodes de conception, de construction et d'entretien judicieuses. À titre de concepteur, de constructeur et d'exploitant, la société pipelinière est l'entité qui est en mesure d'exercer le plus de contrôle sur une installation et, dans ce contexte, est la principale responsable de la sécurité de cette installation. Même si la responsabilité principale en matière de sécurité incombe à l'industrie, le gouvernement joue un rôle de promotion important en assurant la mise en place d'un cadre de réglementation qui incite les entreprises à maintenir ou à améliorer leur rendement.

La réglementation axée sur les buts est donc une mesure importante en ce sens qu'elle permet à l'industrie de prendre en compte les risques en cause et d'améliorer le niveau général de la sécurité de manière rentable. Elle énonce les résultats souhaités et offre une certaine souplesse dans le choix des moyens nécessaires pour obtenir ces résultats. L'Office encourage en outre l'application de normes techniques strictes qui ont fait leur preuve, plus précisément la norme Z662 de l'Association canadienne de normalisation, intitulée *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz*.

En 2001, l'Office a poursuivi la mise en oeuvre d'un programme global de vérification fondé sur le RPT-99 axé sur les buts. En vertu de ce programme, l'ONÉ évalue les systèmes de gestion des sociétés qu'il réglemente et, à la lumière de ses constatations, relève les possibilités d'amélioration le cas échéant. À ce jour, les vérifications portant sur l'environnement et la sécurité n'ont permis de cerner aucune question de sécurité suffisamment importante pour exiger une attention immédiate. L'ONÉ est d'avis qu'une combinaison d'éléments axés sur les buts et d'éléments normatifs est la meilleure façon de faire en sorte que les sociétés assument, tel qu'elles devraient le faire, le fardeau du rendement.

Depuis les événements tragiques du 11 septembre, l'Office a collaboré avec l'industrie ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et autres pour faire en sorte que toutes les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la sécurité de l'infrastructure énergétique. D'après les compagnies pipelinières interrogées par l'ONÉ, des précautions supplémentaires ont été prises sur tous les principaux réseaux.

Il est essentiel à l'atteinte du but 1 que les intervenants soient en mesure de participer efficacement aux activités de l'Office concernant la sécurité. En mars 2001, à la suite d'une série d'incendies sur un pipeline de soufre réglementé par l'ONÉ, l'Office a délivré une ordonnance à Westcoast Energy Inc. (Westcoast) pour la sommer de cesser l'exploitation du pipeline jusqu'à nouvel ordre. En avril, l'Office a tenu une audience publique en vue de déterminer s'il était possible d'exploiter le pipeline en toute sécurité; si l'Office devait ordonner à la société de réparer, de reconstruire ou de modifier une partie du pipeline pour qu'il soit possible de l'exploiter en toute sécurité; s'il fallait imposer des conditions pour assurer l'exploitation sécuritaire des usines à gaz connexes.

L'Office a entendu de nombreux témoignages à propos du pipeline et des méthodes d'exploitation de la société. Il a également pris connaissance des préoccupations de propriétaires fonciers et de résidents de la région au sujet des installations et du manque de communication de la part de l'entreprise.

Au terme de l'audience, l'Office a refusé à Westcoast la permission de remettre le pipeline en service tant que toutes les questions de sécurité ne seraient pas réglées. L'Office a ordonné à Westcoast de lui remettre un plan d'action exhaustif sur l'exploitation sécuritaire du pipeline. Westcoast a déposé son plan en juillet. Après avoir examiné le plan et les commentaires des parties intéressées, l'Office a décidé que sous réserve de certaines conditions que Westcoast doit respecter, Westcoast pouvait remettre le pipeline en exploitation, ce qui a été fait en décembre 2001.

Des groupes de producteurs ont annoncé en 2001 qu'ils continuaient d'effectuer des études de faisabilité au sujet d'un important gazoduc qui serait construit à partir du delta du Mackenzie, tandis que les entreprises propriétaires des réserves gazières du versant Nord de l'Alaska ont annoncé qu'elles étudiaient la faisabilité de l'approvisionnement des marchés du Sud. En dépit de l'instabilité actuelle sur les

marchés pétroliers et gaziers, de nombreux analystes de l'industrie croient toujours qu'il sera nécessaire de mettre en valeur les ressources des régions pionnières.

Comme suite aux ventes de terrains effectuées récemment, les activités d'exploration se maintiennent dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort ainsi que le centre de la vallée du Mackenzie. Des programmes de géophysique d'envergure ont été exécutés en 2000-2001 et en 2001-2002 dans la zone du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Le nombre de forages de puits d'exploration augmente à la lumière des résultats de ces programmes. Dans la région centrale de la vallée du Mackenzie, le niveau d'activités (programmes de géophysique et de forage d'exploration) se maintient. Des activités d'exploration et de production se déroulent également dans le sud des Territoires, près du hameau de Fort Liard.

La Colombie-Britannique s'intéresse à la mise en valeur d'éventuelles réserves au large de la côte du Pacifique et la province croit qu'il est possible de régler les questions concernant l'environnement et les droits des Autochtones. Le Canada autorise les forages au large de la côte de l'Atlantique, mais il a imposé un moratoire sur l'exploration au large de la côte du Pacifique en 1972.

La reprise des activités d'exploration à l'échelle nationale aura pour conséquence une augmentation du risque d'incidents. L'ONÉ doit s'assurer de disposer des ressources nécessaires pour veiller à ce que les sociétés maintiennent de hauts niveaux de sécurité dans toutes les régions.

Lacunes

- Collecte et gestion de renseignements concernant la sécurité des pipelines et installations pipelinières connexes réglementés par l'ONÉ.

- Exécution d'un programme global de vérification en vertu du RPT-99.
- Information publique au sujet du rendement en matière de sécurité des installations réglementées par l'ONÉ.

Stratégies

- Se diriger vers une réglementation axée sur les buts afin d'amener l'industrie à mieux prendre en charge son rendement en matière de sécurité.
- Permettre aux Canadiens et Canadiennes de participer efficacement aux activités de l'Office en constituant des processus efficients et transparents.

Critère de mesure

- Nombre de ruptures et d'incidents concernant les pipelines.

Mesures principales

2002-2003

- Veiller à ce que des consignes et plans appropriés soient adoptés en matière de sécurité pour les installations réglementées par l'ONÉ.
- Achever l'analyse de 2002 sur les lacunes du Système de gestion de l'environnement et de la sécurité (SGES) et combler les lacunes relevées.
- Sensibiliser le public et améliorer ses connaissances au sujet de la sécurité des installations pipelinières et du rendement dans ce domaine.
- Modifier les règlements et en élaborer de nouveaux afin de se rapprocher d'une réglementation axée sur les buts.

2003-2004

- Permettre à l'Office d'améliorer sa gestion, son analyse et sa production d'information concernant le rendement en matière de sécurité des pipelines.
- Maintenir le SGES dans le cycle de planification d'affaires de l'ONÉ.
- Continuer de progresser vers un mode de réglementation axée sur les buts.

2004-2005

- Continuer de progresser vers un mode de réglementation axée sur les buts.
- Maintenir le SGES dans le cycle de planification d'affaires de l'ONÉ.

But 1 : Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
7,4	7,2	7,2

But 2 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.

Contexte de la planification

Le but 2 traduit le ferme engagement de l'Office envers la protection de l'environnement et le respect des droits individuels. En 2001, l'Office a réalisé des progrès considérables en vue de définir des critères de mesure du rendement à la fois

crédibles et pertinents permettant de montrer que les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement.

Le premier critère, soit l'atteinte des résultats souhaités, reconnaît que la construction ou la mise à niveau d'une installation pipelinière peut avoir un effet sur l'environnement; il est toutefois possible d'atténuer cet effet. L'Office mesurera le degré de conformité et le succès des mesures d'atténuation en déterminant si les sociétés ont atteint les résultats souhaités par rapport aux conditions imposées lors de l'approbation du projet.

À l'opposé d'installations nouvellement construites, les installations en place ne doivent entraîner aucun rejet important dans l'environnement (l'atmosphère, le sol ou l'eau). Le deuxième critère de mesure est le nombre de rejets importants. Il est à noter que deux importants rejets de pétrole brut sont survenus en 2001, pour un total d'environ 3 900 mètres cubes. L'Office assure le suivi des mesures de remise en état prises par l'entreprise.

L'information au sujet du but 2 est un des éléments de la mise en oeuvre du système de gestion de l'environnement et de la sécurité (SGES) qui se poursuit à l'ONÉ. Fondé sur les principes de la norme internationale ISO 14001 concernant les systèmes de gestion de l'environnement, le SGES aide à focaliser et à intégrer les efforts de l'Office en matière d'environnement et de sécurité. En 2001, l'Office a combiné différents programmes de gestion de l'environnement et de la sécurité pour apporter ainsi plusieurs améliorations à ses méthodes internes.

En conformité avec le RPT-99, un certain nombre de vérifications des systèmes de gestion de l'environnement ont été effectuées en 2001 auprès de sociétés réglementées par l'ONÉ. Elles ont permis d'évaluer de quelle manière ces sociétés mettent en application les principes des systèmes de gestion en vue d'améliorer la protection de l'environnement. D'après les résultats obtenus, la majorité des grandes sociétés ont mis en place des systèmes de gestion et reconnaissent la valeur des procédés utilisés de manière systématique. Bien que ces vérifications aient été concentrées jusqu'à maintenant sur les installations en exploitation, il serait possible d'y inclure les procédés de soutien portant sur l'évaluation environnementale et la construction d'installations réglementées par l'ONÉ.

Les sociétés désireuses de construire et d'exploiter une ligne internationale de transport d'électricité doivent déposer une demande en ce sens aux termes de la Loi sur l'ONÉ, et effectuer une évaluation des effets du projet sur l'environnement aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la LCÉE). Le nombre de demandes de ce genre a augmenté en 2001 et l'on prévoit que la tendance se maintiendra en 2002. Le traitement de ces demandes a posé certains défis liés notamment à la délimitation imprécise des champs de compétences et responsabilités fédérales-provinciales ainsi qu'à l'établissement approprié de la portée des évaluations environnementales. L'Office s'attend à préciser au cours des prochaines années le cadre de réglementation et les

besoins en information concernant les lignes internationales de transport d'électricité et les projets connexes.

L'ONÉ doit également traiter un nombre croissant de demandes visant l'exploration et la production dans le Nord canadien. Il se prépare en vue du dépôt éventuel de demandes aux termes de la *Loi sur l'ONÉ*, de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*. De plus, en collaboration avec d'autres organismes de réglementation, l'ONÉ s'affaire à préciser et à simplifier, dans la mesure du possible, les processus réglementaires en vigueur dans le Nord. En mai 2001, il a conclu une entente avec d'autres organismes de réglementation sur un projet de cadre d'évaluation environnementale unique visant les propositions de pipeline dans le Nord.

L'ONÉ a participé avec d'autres ministères et organismes fédéraux à un examen quinquennal de la LCÉE et il prépare le terrain pour intégrer les changements proposés dans ses méthodes de travail.

Le deuxième élément du but 2 fait ressortir l'importance des procédés et méthodes de l'Office en ce qui a trait aux droits individuels. L'ONÉ a réalisé en 2001 un sondage exhaustif auprès des propriétaires fonciers pour évaluer leur degré de satisfaction par rapport aux processus d'évaluation environnementale de l'ONÉ et aux efforts déployés par les compagnies pipelinières pour remettre les terrains en état. Les résultats des sondages et des consultations avec les intervenants permettront à l'Office d'évaluer ses processus internes et de cerner les possibilités d'amélioration.

Lacunes

- Exécution d'un programme global de vérification en vertu du RPT-99.
- Mise en place à l'interne d'un SGES pour les besoins d'amélioration continuelle.
- Se bien placer pour traiter des questions relatives au pipeline du Nord, y compris celles qui portent sur les Autochtones et les connaissances écologiques traditionnelles.
- Gestion du cadre de réglementation relatif aux incidences environnementales des lignes internationales de transport d'électricité et projets connexes.
- Information publique au sujet du rendement des installations réglementées par l'ONÉ en matière de protection environnementale.

Stratégies

- Faire la transition à une réglementation axée sur les buts afin d'amener l'industrie à mieux prendre en charge son rendement en matière de protection environnementale.

- Prévoir les nouveaux enjeux, par exemple l'intensification de l'activité dans le Nord canadien, et les prochaines demandes, notamment à propos des lignes internationales de transport d'électricité, et se préparer à y faire face.
- Permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer de façon valable aux dossiers dont traite l'Office en constituant des processus transparents et efficients.

Critères de mesure

- Atteinte des résultats souhaités lorsque l'approbation d'installations par l'ONÉ est assortie de conditions de nature environnementale.
- Nombre de rejets importants dans l'environnement.

Mesures principales

2002-2003

- Faire rapport au sujet du but 2 en utilisant les principaux outils d'analyse et de communication tels que le SGIES (Système de gestion de l'information sur l'environnement et la sécurité) et Internet.
- Terminer l'analyse interne de 2002 sur les lacunes du SGES et combler toute lacune relevée.
- Poursuivre les consultations au sujet du regain d'activité dans le Nord canadien.
- Définir le cadre de réglementation des lignes internationales de transport d'électricité et projets connexes.
- Accroître les possibilités de consultation auprès des groupes d'intérêt comme les propriétaires fonciers et les collectivités autochtones, afin d'approfondir les connaissances sur l'environnement et préciser les attentes.

2003-2004

- Maintenir le SGES dans le cycle de planification d'affaires de l'ONÉ et l'améliorer.
- Continuer de faire la transition à une réglementation axée sur les buts.

2004-2005

- Maintenir le SGES dans le cycle de planification d'affaires de l'ONÉ et l'améliorer.
- Continuer de faire la transition à une réglementation axée sur les buts.

But 2 : Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
10,4	10,0	10,0

But 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.

Contexte de la planification

L'Office exerce une influence sur l'efficience économique et ce, de trois façons : 1) ses décisions réglementaires; 2) la diffusion de renseignements sur les marchés énergétiques; 3) l'amélioration de l'efficience des processus de réglementation.

L'Office s'est donné des objectifs précis en ce qui concerne les résultats qu'il désire produire. Premièrement, l'Office s'emploie à promouvoir une infrastructure pipelinière efficiente qui répond aux besoins des expéditeurs de pétrole et de gaz naturel, par le biais des décisions réglementaires qu'il rend sur les demandes de nouvelles installations et les questions de droits et tarifs. L'Office veille en outre à ce que les exportations de gaz naturel, de pétrole, de liquides de gaz naturel et d'électricité ne se fassent pas au détriment des consommateurs canadiens, en s'assurant que la population canadienne a toujours accès à l'énergie canadienne à des conditions au moins aussi favorables que celles dont jouissent les acheteurs de l'énergie exportée.

Deuxièmement, l'Office s'efforce de renseigner les Canadiens et Canadiennes en temps opportun sur le fonctionnement des marchés énergétiques du pays. L'Office ne tente pas de prévoir le comportement futur de ces marchés, mais ses analyses aident néanmoins de nombreux consommateurs et entreprises d'énergie du Canada à prendre des décisions plus éclairées sur les questions énergétiques.

En raison de la variabilité du contexte d'établissement des prix de l'énergie, notamment lorsqu'il s'agit du gaz naturel, et de la restructuration des marchés de l'électricité, on demande de plus en plus à l'Office de renseigner la population canadienne en temps opportun sur le fonctionnement des marchés énergétiques. De plus, le fait que les marchés soient différents d'une région à l'autre du pays oblige l'Office à s'assurer qu'il comprend les besoins énergétiques de tous les Canadiens et Canadiennes ainsi que l'incidence de la volatilité des prix sur tous les marchés. Cela oblige l'Office à mieux connaître et surveiller les marchés d'un bout à l'autre du pays. L'ONÉ est un tribunal spécialisé qui doit comprendre à fond les marchés relevant de sa compétence pour rendre des décisions réglementaires éclairées.

Troisièmement, l'Office s'efforce de réduire au minimum les délais de traitement des demandes qui lui sont soumises, tout en protégeant diligemment l'intérêt public comme le veut son mandat. L'Office veille à l'efficience du traitement des demandes de plusieurs façons : en tenant un dialogue constant avec l'industrie; en précisant les attentes de l'ONÉ; en adoptant de nouvelles méthodes fondées sur la réglementation axée sur les buts; en négociant avec d'autres organismes pour assurer, dans la mesure du possible, que les processus réglementaires sont en harmonie les uns avec les autres et pour éviter les chevauchements de compétences; en se préparant en vue du dépôt de demandes de portée considérable.

Comme on l'a vu dans la section 3.2, de nombreux facteurs influent sur le programme de réglementation de l'Office pour ce qui concerne le but 3. La concurrence accrue au sein de l'industrie crée un climat de discorde et les parties en cause se fient de plus en plus sur l'Office pour régler les différends. Bien qu'une conséquence directe soit le risque d'augmentation du nombre d'audiences et donc de la charge de travail de l'Office, la nature des conflits et le mécontentement au sujet du caractère hautement litigieux du processus d'audience obligent l'Office à créer de nouveaux processus pour régler les différends.

Le mandat de l'Office comprend en outre l'autorisation des exportations d'électricité. À la suite d'une décision rendue par la Cour fédérale en mars 2001, qui a eu pour effet d'annuler une autorisation générale d'exportation d'électricité approuvée par l'Office pour BC Hydro, l'Office a dû relever le défi que représente l'étude suffisante des incidences environnementales liées aux exportations de ce genre. Lorsqu'il s'agit d'une autorisation générale, il n'est pas toujours possible de connaître les conditions particulières en vertu desquelles les exportations seront effectuées (p. ex., la source exacte de l'électricité produite), ce qui peut compliquer l'évaluation des incidences environnementales.

Lacunes

- Informations et garanties quant au fonctionnement convenable du marché du gaz naturel et à la suffisance des approvisionnements.
- L'ONÉ est perçu dans certaines régions comme ne saisissant pas bien les points de vue des consommateurs sur les questions relatives aux marchés de l'énergie.
- Variété insuffisante de formules pour aider l'industrie à régler les différends.
- La durée de traitement des demandes augmente au delà de ce à quoi les demandeurs et l'ONÉ s'attendent.
- Clarification du cadre de réglementation concernant les incidences environnementales des exportations d'électricité effectuées en vertu d'autorisations générales.

Stratégies

- Suivre les marchés énergétiques et leur fonctionnement, et rendre compte publiquement de la situation.
- Se préparer activement à des changements dans le domaine de la réglementation.
- Étudier et mettre en oeuvre de nouvelles méthodes permettant de simplifier les processus de traitement des demandes.

Critères de mesure

- La preuve que les marchés canadiens de l'énergie et du transport fonctionnent bien.
- Le traitement des demandes dans des délais de même durée qu'actuellement ou plus courts.

Mesures principales

2002-2003

- Produire des mises à jour sur le fonctionnement des marchés énergétiques.
- Achever les consultations publiques en vue de la production d'un rapport global sur les perspectives de l'offre, de la demande et des prix de l'énergie au Canada (le rapport sur l'offre et la demande) et publier le rapport.
- Continuer à se préparer en vue d'une audience sur une demande concernant un gazoduc à partir du Nord.
- Étudier et mettre en oeuvre de nouvelles approches réglementaires pour résoudre les différends au sein de l'industrie (par exemple, les mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends).
- Mettre en oeuvre de nouvelles méthodes de traitement des demandes (p. ex., du matériel d'orientation à l'intention des demandeurs pour leur permettre d'accélérer le dépôt des renseignements exigés par l'Office).
- Définir les mécanismes de réglementation nécessaires à l'évaluation des incidences environnementales des exportations d'électricité effectuées en vertu d'autorisations générales (p. ex., modifier les Directives de l'Office se rapportant aux exportations d'électricité).

2003-2004

- Produire des mises à jour sur le fonctionnement des marchés énergétiques.
- Entreprendre une audience sur la construction d'un gazoduc à partir du Nord.
- Mettre en oeuvre de nouvelles approches réglementaires au besoin.

2004-2005

- Produire des mises à jour sur le fonctionnement des marchés énergétiques.
- Terminer l'audience sur la construction d'un gazoduc à partir du Nord.
- Mettre en oeuvre de nouvelles approches réglementaires au besoin.

But 3 : Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
11,0	10,5	10,5

But 4 : L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public.

Contexte de la planification

Le dernier exercice s'est révélé un point tournant pour l'Office en ce qui concerne le but 4. Depuis qu'il a été créé, l'Office a donné de nombreuses occasions au public de participer au processus décisionnel réglementaire. Il est toutefois évident que des obstacles peuvent parfois se dresser devant les parties intéressées désireuses de participer efficacement aux processus de l'Office.

Le lancement, au cours de l'exercice, du projet de participation du public a donné le signal de départ pour les premières démarches de l'Office dans ce domaine. L'Office a d'abord annoncé un ensemble de principes qui le guideront en matière de participation du public dans ses activités : ces principes sont l'accessibilité, la clarté, la globalité et la réceptivité.

Une autre activité a permis à l'Office de préciser l'état final qu'il souhaite en ce qui concerne le but 4, soit de pouvoir recourir à une variété de processus efficaces et convenables qui répondent aux besoins du public en matière de participation. Trois objectifs ont été cernés en vue d'atteindre cet état final :

Objectif 1 Capacité interne	**Objectif 2** Compréhension des besoins liés à la participation	**Objectif 3** Élimination des obstacles

L'Office a relevé des lacunes par rapport à l'état final souhaité tel que défini par ces objectifs. Il a ensuite dégagé un ensemble de mesures conçues dans le cadre d'une stratégie globale afin de mesurer les progrès accomplis vers l'élimination de ces écarts et, par conséquent, l'atteinte de ces objectifs.

Lacunes

- Constance dans la pratique d'une culture fondée sur la consultation en ce qui concerne toutes les activités internes et externes de l'Office.
- Compréhension approfondie de la variété des besoins du public et de la capacité nécessaire pour y répondre de manière efficace (tout en assurant l'intégrité des processus décisionnels de l'Office).
- Obstacles à la participation des membres du public ayant un intérêt légitime dans les dossiers que traite l'Office.

Stratégie

- L'Office a recours à une variété de processus qu'il emploie de manière efficace et appropriée pour répondre aux besoins liés à la participation du public.

Critères de mesure

- Diversité des mécanismes de participation employés par l'Office (techniques de règlement extrajudiciaire des différends, conférences préalables aux audiences, séances d'information publique).
- Nombre de nouvelles techniques utilisées pour améliorer l'accès aux processus de l'ONÉ et à l'information qu'il produit.
- Ampleur des consultations auprès de groupes cibles en vue d'une collaboration sur des lignes directrices en matière de participation du public (les groupes cibles éventuels comprennent les Autochtones, les propriétaires fonciers, les participants aux audiences et les autres intéressés).
- Satisfaction des groupes d'intérêts à propos des processus et services d'information de l'ONÉ (telle que déterminée d'après les mécanismes de rétroaction comme le sondage auprès des propriétaires fonciers, les questionnaires postérieurs aux audiences et les cartes de commentaires des lecteurs).

Mesures principales

2002-2003

- Mettre en oeuvre un programme de participation du public qui réponde à la multiplicité des besoins des groupes d'intérêts, notamment les peuples autochtones et les propriétaires fonciers. Élaboration plus poussée des

mécanismes de participation dans le cadre du projet de règlement extrajudiciaire des différends (RED) et le projet de consultation des Autochtones de l'Office.

- Mettre en oeuvre une stratégie globale de communications qui soutienne le programme de l'ONÉ sur la participation du public et favorise un changement culturel qui permette de répondre aux nouveaux besoins liés à la participation du public.
- Adopter les principes de normalisation du gouvernement concernant les sites Internet, tout en poursuivant les efforts en vue de se conformer aux normes du projet Gouvernement en direct.
- Continuer de mesurer stratégiquement le degré de sensibilisation, d'accessibilité et de satisfaction en ce qui concerne les services, l'information et les processus de l'Office.
- Intégrer le dépôt électronique dans les procédés au jour le jour de l'Office.

2003-2004

- Trouver des occasions d'améliorer le programme de participation du public encore davantage, y compris l'adoption de nouveaux mécanismes de RED et l'examen des lignes directrices sur les préavis publics fournies aux sociétés assujetties à la réglementation.
- Réévaluer la satisfaction des propriétaires fonciers à l'égard des services, de l'information et des processus de l'Office, et de leurs relations avec les sociétés réglementées.
- Poursuivre les efforts menés pour se conformer aux normes des initiatives Gouvernement en direct et Amélioration de la prestation des services.

2004-2005

- Mesurer le degré de satisfaction des groupes d'intérêts envers les services offerts par l'Office en vertu de l'initiative Amélioration de la prestation des services.
- Diffuser des notes d'orientation à l'intention des sociétés réglementées par l'ONÉ pour les aider à répondre à ses attentes relativement aux programmes de préavis du public.

But 4 : Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
5,7	5,5	5,5

Section IV : Organisation

4.1 Effet stratégique et secteur d'activité

L'Office vise à produire un seul effet stratégique, soit de procurer des avantages socio-économiques aux Canadiens et aux Canadiennes par la réglementation de certains domaines de l'industrie énergétique canadienne (pétrole, gaz et électricité), dans un seul secteur d'activité, la réglementation et les conseils dans le domaine de l'énergie. Le montant des dépenses prévues pour 2002-2003 est de 34,5 millions de dollars.

4.2 Attributions des secteurs

L'Office est structuré en cinq secteurs qui représentent ses principaux processus administratifs : Demandes, Produits, Opérations, Services généraux et Gestion de l'information. S'y ajoute le Bureau de la direction, qui compte trois composantes chargées de fournir des services spécialisés : Services juridiques, Leadership professionnel et Services de réglementation.

L'organigramme de l'ONÉ se présente comme suit :

Structure de l'ONÉ

Descriptions des secteurs

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer toutes les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ. La plupart de celles-ci tombent sous le coup des parties III et IV de la Loi sur l'ONÉ, lesquelles visent les installations, les droits et les tarifs. Le personnel du Secteur des demandes est chargé d'autres fonctions, telles que la surveillance et la vérification financières des pipelines réglementés par l'Office de même que la prise en compte des préoccupations des propriétaires fonciers. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Produits

Le Secteur des produits est chargé d'appuyer l'Office dans l'accomplissement de son mandat en assurant la surveillance de l'industrie et des marchés de l'énergie. À ce titre, il lui incombe de produire des prévisions de l'offre et de la demande de produits énergétiques au Canada et de mettre à jour les lignes directrices et les règlements régissant les exportations d'énergie, comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Le Secteur se charge également de traiter les demandes relatives aux exportations de gaz, de pétrole et de liquides de gaz naturel et les demandes d'importation de gaz naturel, de même que les demandes concernant les exportations d'électricité et les lignes internationales de transport d'électricité. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe des questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ et la LOPC. En vertu de la LFH et du Code canadien du travail, il mène des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement, fait enquête sur les accidents et surveille les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le Secteur est aussi chargé de réglementer la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe, enfin, d'élaborer des règlements et des lignes directrices dans tous les domaines susmentionnés. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Services généraux

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Office dans la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Gestion de l'information

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information pour l'Office et de diffuser l'information dont ont besoin les intervenants. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Bureau de la direction

Le Bureau de la direction assure le maintien de la capacité et de l'état de préparation de l'Office sur les plans stratégique et opérationnel en lui procurant les services suivants : conseils juridiques pour les besoins de réglementation et de gestion; maintien et rehaussement du niveau d'expertise technique au sein de l'Office dans les domaines de l'économie, de l'environnement et de l'ingénierie; soutien en matière de gestion des audiences et de réglementation.

4.3 Dépenses prévues du ministère

Le sommaire des dépenses et des besoins en ressources humaines pour la période de planification est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4.1 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Conseil et réglementation en matière d'énergie				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	29,9	**31,4**	31,4	31,4
Total des dépenses principales	29,9	**31,4**	31,4	31,4
Rajustements*	3,2	**3,1**	1,8	1,8
Dépenses nettes prévues	33,1**	**34,5**	33,2	33,2
Moins : Recettes non disponibles	30,0	**35,2**	34,5	34,5
Plus : Services reçus sans frais	5,1	**5,1**	5,1	5,1
Coût net du programme	8,2	**4,4**	3,8	3,8
Équivalents temps plein	286	299	299	299

* Visent les approbations obtenues depuis l'adoption du Budget principal des dépenses et comprennent les initiatives budgétaires, les budgets supplémentaires des dépenses, etc.

** Reflète le total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice financier.

Section V : Annexes

Tableau 5.1 Sources de recettes disponibles et non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2001-2002	**Recettes prévues 2002-2003**	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
Office national de l'énergie				
Conseil et réglementation en matière d'énergie	30,0	**35,2**	34,5	34,5
Total des recettes non disponibles	30,0	**35,2**	34,5	34,5

Tableau 5.2 Coût net du programme pour l'exercice 2002-2003

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues (Total du budget principal majoré des rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	**34,5**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**3,6**
Cotisations aux régimes d'assurance des employés et coûts payés par le SCT	**1,4**
Indemnisation des accidents du travail, coûts liés à la vérification du recouvrement des frais et divers coûts assumés par d'autres ministères	**0,1**
	5,1
Moins : Recettes non disponibles	**35,2**
Coût net du programme pour 2002-2003 (Total des dépenses prévues)	**4,4**

Tableau 5.3 : Initiatives en matière de réglementation[1]

Instrument de réglementation	Résultats prévus
Règlement sur les usines de traitement	Production d'un règlement sur les installations relevant de l'ONÉ qui se veut moins normatif et davantage axé sur les buts. Plus grande responsabilisation des compagnies à l'égard de la sécurité des installations et importance accrue de la vérification par l'organisme de réglementation.
Règlement sur le croisement de pipelines, parties I et II; et Règlement sur la prévention des dommages	Production d'un règlement qui se veut moins normatif et davantage axé sur les buts à l'égard des installations relevant de l'ONÉ, afin de traiter plus efficacement la sécurité à proximité des pipelines.
Règlement sur le recouvrement des frais de l'ONÉ	Production d'un règlement réputé être plus équitable en ce qui concerne la répartition des coûts découlant des activités de l'ONÉ.
Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada; Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve; et *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Production d'un règlement moins normatif et davantage axé sur les buts visant les activités qui relèvent de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada.* Conciliation avec les règlements pris aux termes des lois de mise en oeuvre des Accords. Mise à jour et harmonisation des règlements régissant les opérations de plongée menées dans le cadre des programmes d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz dans les régions pionnières.

[1] Les règlements susmentionnés sont en cours d'élaboration à l'Office national de l'énergie et ils devraient entrer en vigueur au cours de la période de trois ans (2002 à 2005) que couvre le présent Rapport sur les plans et les priorités.

Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz au Canada; Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de Terre-Neuve; et *Règlement sur le forage et la production de pétrole et de gaz dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Fusion du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada* et du *Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz au Canada.* Modernisation des règlements et simplification de leur administration.
Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres	Modification du règlement actuel à la lumière de l'expérience et de la compétence acquises en matière d'appareils et de tuyauterie sous pression.
Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz)	Mise à jour du Règlement pour le rendre conforme au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail*, pris aux termes du *Code canadien du travail.*
Changements d'ordre général aux règlements visant les régions pionnières	Incorporation des recommandations faites par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation sur un bon nombre de règlements pris aux termes de la LOPC et des lois de mise en oeuvre des Accords.
Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada; Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation des hydrocarbures dans la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse; et *Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation des hydrocarbures dans la région extracôtière de Terre-Neuve*	Mise à jour du Règlement pour y prévoir une autre société d'accréditation et pour fournir des définitions des zones terrestres et extracôtières.

Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière au Canada; Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de Terre-Neuve; et *Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	Élaboration d'un nouveau règlement visant la qualification des gestionnaires d'installations extracôtières, qui soit acceptable pour les provinces des régions assujetties aux Accords de mise en oeuvre.

Tableau 5.4 Initiatives collectives

Le tableau qui suit résume les initiatives collectives de l'ONÉ. Ces dernières sont généralement exécutées à l'aide des ressources existantes. Les frais additionnels, s'il y en a, devraient être négligeables.

Initiative	But de l'initiative	Liste des partenaires	Résultats escomptés
1. Protocole d'entente (PE) conclu avec l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)	Améliorer la collaboration et l'opportunité des évaluations environnementales, en tout et en partie, dans la vallée du Mackenzie.	ONÉ, OEREVM	Simplifier les processus d'évaluation environnementale concernant les projets du Nord; assistance mutuelle sur le plan technique.
2. PE conclu avec Ressources naturelles Canada (RNCan), Secteur de l'énergie (Direction de la politique énergétique)	Affermir la capacité d'analyse des deux organismes; améliorer l'efficience et réaliser des économies.	ONÉ, RNCan	Collaborer à l'échange de renseignements et de données sur les marchés énergétiques; établir des modèles d'offre et de demande en matière énergétique; entreprendre des études sur les marchés énergétiques.
3. PE conclu avec RNCan, Secteur de l'énergie (Direction des ressources énergétiques)	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques sur des terres précises en vertu de la LOPC et de la LFH.	RNCan, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires, relativement à la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de transport par pipeline du pétrole et du gaz.

4. PE conclu entre l'ONÉ et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques dans des régions précises en vertu de la LOPC et de la LFH.	AINC, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires, relativement à la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de transport par pipeline du pétrole et du gaz.
5. Entente de services conclue avec le ministère del'Expansion économique (MEÉ) du Territoire du Yukon	Permettre la mise en valeur et la conservation des ressources énergétiques en vertu de l'*Accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz.*	MEÉ, ONÉ	Fournir les services techniques nécessaires, relativement aux activités d'exploration, de mise en valeur et de transport par pipeline du pétrole et du gaz.
6. Administration du pipe-line du Nord (APN)	Veiller à ce que l'on s'acquitte des responsabilités respectives concernant la *Loi sur le pipe-line du Nord.*	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international , RNCan, ONÉ	Fournir au besoin des conseils et une aide technique à l'APN.
7. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE)	Collaborer afin de veiller à ce que l'on s'acquitte des mandats respectifs concernant la protection environnementale et que l'on réduise tout chevauchement des processus réglementaires.	Environnement Canada, ONÉ	Participer à la mise en oeuvre de tout changement à la LCÉE qui découle de l'examen quinquennal , au cours de la période de planification.
8. Ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique (MÉM), base de données commune sur les réserves	Tenir à jour la base de données sur les réserves et chercher d'autres secteurs de collaboration.	MÉM, ONÉ	Réduire le dédoublement d'efforts et assurer l'uniformité des informations transmises aux Canadiens et Canadiennes au sujet des ressources et des réserves énergétiques.
9. Alberta Energy and Utilities Board (EUB), base de données commune sur les réserves	Tenir à jour la base de données sur les réserves et chercher d'autres secteurs de collaboration.	EUB, ONÉ	Réduire le dédoublement d'efforts et assurer l'uniformité des informations transmises aux Canadiens et Canadiennes au sujet des ressources et des réserves énergétiques.
10. National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC), É.-U.	Promouvoir la connaissance des questions de réglementation en Amérique du Nord.	ONÉ, autres tribunaux de réglementation canadiens et américains	Organiser des activités de la NARUC, y participer et y présenter des exposés. Favoriser l'apprentissage des membres de la NARUC.

11. Collaboration avec la U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC)	Favoriser l'échange de renseignements et rehausser les compétences spécialisées en réglementation dans le contexte nord-américain.	FERC. ONÉ	Collaborer au partage de compétences spécialisées et d'expériences.
12. PE conclu avec l'organisme de réglementation du Mexique (CRE)	Favoriser l'échange de renseignements et rehausser les compétences spécialisées en réglementation dans le contexte nord-américain.	CRE. ONÉ	Collaborer au partage de compétences spécialisées et d'expériences.
13. Collaboration avec d'autres pays	Favoriser, par des moyens informels, la connaissance des questions de réglementation dans le monde entier.	ONÉ, autres pays	Connaissance accrue des questions de réglementation mondiales.
14. Système de dépôt électronique (SDÉ), maintien des contacts avec d'autres comités gouvernementaux et collaboration avec les sociétés.	Améliorer l'efficience du processus de réglementation et l'accès à l'information, et favoriser la participation du public aux instances de l'ONÉ.	Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO), Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Comité consultatif sur le projet de dépôt électronique (CCPDÉ), ONÉ	Mettre en oeuvre le SDÉ et les procédés inhérents au système. Collaborer avec d'autres organismes de réglementation gouvernementaux pour développer à long terme des outils et techniques de dépôt électronique génériques.
15. PE conclu avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST)	Prescrire les rôles et les responsabilités de chaque organisme au sujet des enquêtes menées sur les incidents pipeliniers.	BST. ONÉ	Entreprendre des enquêtes en collaboration et fournir une aide mutuelle. Utiliser les ressources efficacement.
16. PE conclu avec l'EUB au sujet des interventions en cas d'incidents pipeliniers.	Aide mutuelle concernant les incidents survenant en Alberta.	EUB. ONÉ	Intervention plus rapide et plus efficace.

17. Démarche commune à l'égard de la réglementation visant le pétrole et le gaz des régions pionnières	Déterminer les enjeux et s'engager à travailler en collaboration sur des questions d'intérêt mutuel.	ONÉ, Office Canada– Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTHE), Office Canada– Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNHE), RNCan	Position commune au sujet de la communication des données sismiques. Traitement et adaptation parallèles des règlements concernant les régions pionnières. Orientation vers une réglementation axée sur les buts au sujet des régions pionnières.
18. Lettre d'entente sur la prestation de conseils et d'une assistance technique au sujet des terres pionnières	Améliorer l'efficience et réaliser des économies.	ONÉ, OCTHE, OCNHE	Affectation, par l'OCNHE, d'inspecteurs pour le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable.
19. Discussions de travail sur la sécurité des pipeliens et les questions relatives à l'environnement	Améliorer la collaboration et adopter une démarche commune pour traiter les questions d'intérêt mutuel.	ONÉ, EUB, Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique, ministère de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan, Commission des normes techniques et de la sécurité (Ontario), Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick, Public Utilities Board de la Nouvelle-Écosse	Déterminer les questions en jeu. Discuter des démarches à suivre. Ébaucher des documents destinés à trouver des solutions communes.
20. Canadian Coalbed Methane Forum	Collaboration entre l'industrie et les gouvernements en vue de la mise en valeur sûre et efficace du méthane provenant de gisements houillers au Canada.	ONÉ, MÉM de la C.-B., Commission géologique du Canada, Alberta Geological Survey, différentes entreprises de services et sociétés industrielles.	Mieux comprendre les obstacles techniques et réglementaires à la mise en valeur de cette ressource d'un vaste potentiel.

21. PE conclu avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) au sujet de l'application et de l'exécution du *Code canadien du travail*	Améliorer l'efficience et réaliser des économies sur le plan de l'inspection et de la vérification des programmes de santé et de sécurité des compagnies pipelinières sous réglementation fédérale, et affermir la capacité technique des deux organismes en matière de santé et de sécurité.	DRHC, ONÉ	Collaborer à l'échange de données sur l'exécution de la loi et d'informations sur la santé et la sécurité. Établir des dispositions et des exigences réglementaires efficaces. Mener des inspections et des vérifications exhaustives.

Section VI : Renseignements supplémentaires

Sources d'information et site Web de l'Office

Les lois et règlements en vertu desquels l'Office national de l'énergie mène des activités ou assume des responsabilités figurent dans le site Web de l'Office, www.neb-one.gc.ca, à la rubrique Publications.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office national de l'énergie, prière de communiquer avec l'Office à l'adresse suivante :

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503
Internet : www.neb-one.gc.ca

Kenneth W. Vollman	Président
Judith Snider	Vice-présidente
Gaétan Caron	Chef des opérations
Sandy Harrison (par intérim)	Chef de secteur, Demandes
Terrance Rochefort	Chef de secteur, Produits
John McCarthy	Chef de secteur, Opérations
Valerie Katarey	Chef de secteur, Services généraux
Byron Goodall	Chef de secteur, Gestion de l'information
Judith Hanebury	Avocate générale
Michel Mantha	Secrétaire de l'Office
Peter Schnell	Chef d'équipe, Planification et rapports

Clients et intervenants

Compagnies relevant de la compétence de l'Office

Compagnies pipelinières du groupe 1
Compagnies pipelinières du groupe 2
Compagnies de productoducs
Détenteurs de licences, d'ordonnances et de permis

Ministères et organismes fédéraux

Administration du pipe-line du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Bureau de la sécurité des transports du Canada
Développement des ressources humaines Canada
Environnement Canada
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
Parcs Canada
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada

Organismes provinciaux

Ministères responsables des politiques et organismes de réglementation
de l'énergie dans toutes les provinces canadiennes

Offices des hydrocarbures extracôtiers

Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

Grand public

Propriétaires fonciers touchés par la construction et l'exploitation de pipelines

Expéditeurs

Associations de l'industrie

Organisations non gouvernementales